

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/09/2020

Délibération n° D-2020-251

Acclameur - Rapport du délégataire du service public - SO
SPACE - Année 2019

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Méлина TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction Animation de la Cité

**Acclameur - Rapport du délégataire du service public
- SO SPACE - Année 2019**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 14 septembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport 2019 du 1er contrat de DSP de la SO SPACE, délégataire du service public de l'Acclameur pour le 1er semestre de l'année 2019 ;
- prendre acte de la production du rapport 2019 du 2ème contrat de DSP de la SO SPACE, délégataire du service public de l'Acclameur pour le 2ème semestre de l'année 2019.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
Société à Conseil d'Administration
Capital : 3.488.742,50 €uros

Siège Social :
Hôtel de Ville de NIORT

Etablissement stationnement :
64, avenue Saint Jean d'Angély 79000 NIORT

Etablissement Acclameur :
50, rue Charles Darwin 79000 NIORT

RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'AUTORITE DELEGANTE

Etablissement
**L'ACCLAMEUR**

EXERCICE
Du 01/01/2019 au 30/06/2019

Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des Délégations de Service Public confiées et une analyse de la qualité du service.

Table des matières

PREAMBULE	3
LES MOYENS HUMAINS.....	5
ETABLISSEMENT ACCLAMEUR	12
I. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT :	12
II. COMPTE RENDU TECHNIQUE D'EXPLOITATION	13
III. COMPTE RENDU FINANCIER	25

PREAMBULE

COMPOSITION STRUCTURELLE

Une **Entreprise Publique Locale** fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une EPL se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une EPL est avant tout une entreprise et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une **Société d'Economie Mixte** qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de Niort avec un actionariat majoritairement contrôlé par la Ville de Niort. Son statut assure à ses Actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Le régime juridique des SEML, fixé pour l'essentiel par la loi n°83-597 du 07 juillet 1983, a fait l'objet de plusieurs adaptations depuis le début des années 2000 : la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, la loi n° 2001-419 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, la loi n° 2002-1 du 02 janvier 2002, tendant à moderniser le statut des sociétés d'économies mixte locales. Il est codifié, pour la partie législative, aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme une entreprise des Collectivités Locales et par la loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales, qui la soumet aux règles de droit privé des Sociétés Anonymes et lui accorde souplesse et réactivité.

La SO SPACE est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 11 Administrateurs repartis en deux groupes : le premier groupe constitué des collectivités territoriales et leur groupement parmi lesquels 5 Représentants de la Ville de Niort, 1 Représentant de la CAN et 5 Représentants du Collège du second groupe, à savoir :

- MACIF PARTICIPATIONS
- Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres
- SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION (Centre Commercial LECLERC)
- Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, choix confirmé par le Conseil d'Administration du 06 mai 2014.

Ainsi le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a élu Monsieur Luc DELAGARDE Président-Directeur Général, es-qualité de représentant de la Ville de Niort.

Du 21 octobre 2013 au 08 février 2019, le Président-Directeur Général a été assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO dans le cadre d'un premier contrat de mandataire social couvrant la période 21/10/2013 au 20/10/2018, renouvelé pour une durée de trois ans du 21/10/2018 au 20/10/2021 par décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2018. Puis le Conseil d'Administration du 04 janvier 2019 a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO avec effet au 08 février 2019.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d'un contrat de travail qui s'est également achevé le 08 février 2019.

HISTORIQUE

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (anciennement dénommée SOPAC) se résume de la façon suivante : Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.

Du 1^{er} mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1^{er} janvier 2007 à la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre d'un transfert de compétences.

Au 1^{er} janvier 2007, une volonté commune Ville de Niort/Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération de Niort et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.

Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort, les Actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'événements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE, à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1^{er} juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, événementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3.500 personnes.

Il est précisé que cette convention d'affermage dont l'échéance était fixée au 30 juin 2018 a été prolongée jusqu'au 30 juin 2019 afin de permettre à cette dernière, d'attendre les conclusions de l'étude diligentée visant l'environnement de l'Acclameur pour la définition du périmètre de la future délégation.

Le Conseil d'Administration de la SO SPACE statuant en date du 28 février 2018 a agréé en toute connaissance de cause, les modalités financières de cette période de prorogation visant à faire supporter à la SO SPACE un déficit d'exploitation avoisinant celui enregistré les exercices passés.

La Ville de Niort a lancé une consultation en date du 18 novembre 2018 visant la nouvelle Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre de l'Acclameur sous la forme d'un contrat de concession au sens du décret du 1^{er} février 2016. Par décision de son Conseil d'Administration en date du 04 janvier 2019, la SO SPACE s'est portée candidate à ce marché en remettant son offre le 09 janvier 2019.

La Commission de Service Public réunie le 31 Janvier 2019 a déclaré l'offre de la SO SPACE recevable et autorisé l'ouverture des négociations.

Les termes du nouveau contrat de concession arrêtés à l'issue d'une longue période de négociation (de février à juin 2019), et fixant l'équilibre financier pour la SO SPACE sur la durée de la DSP avec un résultat quasi sans marge les 3 premières années ont été approuvés par le Conseil Municipal de Niort en date du 17 juin 2019 et de la SO SPACE en date du 28 juin 2019

SON CAPITAL SOCIAL :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en Euros	Nbre d'actions	Nbre de sièges de Conseillers
1. PERSONNES PUBLIQUES				
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100	1
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %			
2. AUTRES ACTIONNAIRES				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
Sas TRENTE CRMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Union des Commerçants Niortais	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %			
TOTAL	100 %	3 488 742,50	228 770	11

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2019.

SON ACTIVITE :

Sur l'exercice 2019 la SO SPACE est organisée autour du schéma suivant :

- ✓ Stationnement
- ✓ Acclameur
- ✓ Vie sociale (fonctions supports juridique, comptable et financière)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

A l'initiative de son Autorité de Tutelle, la réflexion engagée par les deux structures SO SPACE/SEMIE s'est poursuivie sur 2019, visant la restructuration de ces dernières, dans une logique de rationalisation, permettant l'émergence d'un outil répondant aux ambitions de la politique de développement du Territoire Niortais en termes d'Habitat, de Mobilité et Economique.

LES MOYENS HUMAINS

Au 30 juin 2019, 26 Collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme **ANNEXE 1**) dont une personne en contrat à durée déterminée jusqu'au 30 juin 2019 au sein de l'Acclameur et une seconde jusqu'au 12 avril 2019 au sein de l'équipe des fonctions supports.

Depuis le 1^{er} juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

➔ Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 11 personnes au 31 décembre 2019.

→ Les autres membres du personnel dont les fonctions supports et ceux dédiés à l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE au titre de 2019, sont organisées autour du schéma suivant :

→ **Du 1^{er} janvier au 08 Février 2019**

- Un Président-Directeur Général assisté d'un Directeur Général Délégué, assurent la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions :
- Une Direction chargée des Activités et du Développement
 1. Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
 2. Un Etablissement Stationnement avec une Direction « Technique » dédiée
 3. Un Etablissement Acclameur avec une Direction « Technique » dédiée

→ **Depuis le 11 Février 2019**

- Un Président-Directeur Général assure la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions :
- 4. Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- 5. Un Etablissement Stationnement avec une Direction « Technique » dédiée
- 6. Etablissement Acclameur avec une Direction « Technique » dédiée

Les deux établissements Stationnement et Acclameur sont dotés d'une Direction technique et de moyens humains propres.

SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- **Le Directeur Général Délégué** en fonction jusqu'au 08 Février 2019 est chargé avec le Président-Directeur Général, avec lequel il partage la représentation légale, de la Direction Générale.

Il exerce par ailleurs jusqu'à son départ le 08 Février 2019, une fonction salariale de Directeur des Activités et du Développement. A ce titre, il est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il a notamment reçu la mission :

- D'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, Elus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.

- D'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature.

- De définir, sous les orientations du Président-Directeur Général, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,

- D'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,

- De mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.

- **La Directrice Administrative et Financière** (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE) œuvre aux côtés du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements dans la limite de ses prérogatives.

- **La Responsable comptable** (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE) gère la partie comptable et fiscale.

- **La Responsable RH et Juridique** (à temps partagé avec la SEMIE 50%) collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal. Ce poste a été vacant du 13 avril au 30 juin 2019.

- **La Comptable** collabore avec la Responsable comptable.

- **L'Assistante de direction, administrative et juridique** collabore avec le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE dans le cadre d'une convention de prestations de service signée entre la SEMIE et la SO SPACE.

Le Directeur de l'Équipement, est responsable de l'activité déployée sur le site de l'ACCLAMEUR, notamment sur les volets : programmation et accueil des manifestations, il organise l'activité et gère l'exploitation de l'Acclameur dans ses dimensions techniques, commerciales, humaines, financières, ..., dans un objectif de qualité et de rentabilité économique, selon les règles de sécurité des biens et des personnes.

Il organise le travail de l'équipe en place en fonction des activités.

- Participer à la définition des orientations stratégiques (investissements, équipements, spécialisation, ...) de la So-Space notamment sur la partie Acclameur
- Déterminer et mettre en place l'organisation de l'exploitation (horaires, accueil du public, utilisation des équipements, ...)
- Coordonner l'activité de l'équipe et mener des actions de gestion des ressources humaines (recrutement, formation, ...)
- Contrôler l'entretien des équipements, matériels, installations et identifier les besoins en renouvellement ou réparation
- Analyser les données d'activité de l'exploitation (nombre d'entrées, recettes, ...), réaliser le bilan annuel et identifier des axes d'évolution
- Effectuer le suivi comptable et administratif de l'activité de l'Acclameur
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication sur les activités de l'Acclameur
- Elaborer ou faire évoluer les procédures d'hygiène, sécurité, ... en contrôlant l'application et apporter un appui technique au personnel
- Assurer la mise en œuvre de la maintenance préventive/curative de premier niveau des équipements de l'Acclameur (scène, équipement d'éclairage, équipement de son, gymnases, salle d'escalade, club Acclameur, etc.)
- Est responsable de la sécurité du site

Le Directeur Technique sous l'autorité du Directeur de l'Équipement, participe d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires à la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités dispensées au sein du Centre de l'Acclameur selon la réglementation sécurité et les impératifs des clients. Il veille plus particulièrement à la conformité technique des dossiers présentés, du matériel employé, ainsi que la validité des autorisations nécessaires

Il coordonne les activités de différents services techniques.

Le Directeur Technique a en outre pour mission de :

- Etudier le projet de spectacle, de représentation ou de séminaire et définir les conditions de réalisation (lieux, logistique, compétences, ...) et les moyens techniques, artistiques, ... établir le plan de salle
- Coordonner l'activité de l'équipe technique
- Superviser l'acheminement et l'installation de la logistique et de la signalétique sur le lieu d'un spectacle ou d'un séminaire
- Contrôler le déroulement de la représentation, l'application des règles de sécurité et intervenir en cas de dysfonctionnement
- Effectuer le suivi administratif (contrat de travail, déclaration d'accident de travail, d'absence, ...) et financier (note de frais, ...) du projet
- Recruter le personnel technique, selon les besoins et constituer des équipes
- Effectuer l'implantation d'éléments de décor et de matériel technique d'éclairage, de sonorisation, sur le lieu de spectacle ou de séminaire
- Solliciter un appui logistique (sécurité, électricité, ...) auprès des services concernés selon les besoins d'un spectacle, d'un tournage
- Déterminer les besoins d'acquisition ou de location en matériel technique (achat, location)
- Assure l'encadrement des agents d'exploitations polyvalents, ainsi que du personnel extérieur.

Il peut en outre accompagner, relayer ou remplacer le Directeur de l'équipement pour des opérations ponctuelles.

Le Directeur de l'Équipement et le Directeur Technique veillent au respect des règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et mise en place de moyens de prévention nécessaires ainsi que le respect des règles de sécurité du travail par tout le personnel technique.

L'Assistante Administrative recrutée en 2012 a quitté les effectifs de la SO SPACE au 30 Avril 2019.

A titre d'information, le temps du préavis nécessaire à sa remplaçante sur son ancien emploi, ce poste est resté vacant un peu plus d'un mois.

Sous l'autorité du Directeur de l'Équipement, elle assure la gestion comptable, financière et administrative de l'Établissement y compris du personnel de la structure sur les aspects gestion des heures de travail. Elle assure l'organisation administrative de l'accueil des manifestations de toutes les activités à caractère « affaires » ainsi que l'établissement des bilans des opérations de clôture des concerts et spectacles et plus généralement de tout événement se déroulant au centre de l'Acclameur.

Elle Assure le suivi budgétaire, saisie et édition d'états (comptables, financiers, d'activité) tant pour la direction de l'Acclameur que pour la direction administrative et financière

Elabore et suit les documents de gestion et de reporting.

Assure la gestion administrative du personnel

Suivi des relations clients et fournisseurs

Peut prendre en charge le suivi complet de dossiers (contrats de maintenance des équipements, suivi de relance clients, gestion administrative du personnel ...) ou d'événements spécifiques (organisation de séminaires, salons, ...).

Veille au respect des dispositions conventionnelles (contrat de DSP) et légales pour les missions qui la concerne.

Elle organise et coordonne les informations internes et externes, parfois confidentielles, liées au fonctionnement de la structure.

L'Assistante Administrative et Commerciale : Recrutée à compter du 27 Août 2018 en contrat à durée déterminée jusqu'au 30 juin 2019 du fait de l'incertitude inhérente au renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'Acclameur. Cette salariée a quitté les effectifs de la SO SPACE le 30 juin 2019 et ce poste est resté vacant jusqu'à l'arrivée d'une remplaçante le 02 septembre 2019.

Sous la responsabilité du Directeur de l'Équipement et suivant les orientations fixées par la Direction elle assure les missions suivantes : L'organisation et la mise en œuvre de la promotion et la commercialisation du club et de L'Acclameur, elle participe à l'accueil des différents publics pour les événements du club et lors des spectacles à L'Acclameur.

Elle assure en outre :

- la mise en œuvre et le suivi des actions de communication,
- la réalisation des outils/supports selon la stratégie décidée par la Direction de l'Équipement,
- le suivi de la commercialisation et de la communication digitale,
- l'accueil standard, le secrétariat de Direction,

Un Technicien Polyvalent sous l'autorité du Directeur Technique et du Directeur d'Établissement.

Pendant les périodes de pleine activité à l'Acclameur ou pendant l'arrêt de ce dernier, il a été recouru au travail temporaire via une agence de travail intérimaire.

Le Technicien Polyvalent :

- Participe, d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités organisées à L'Acclameur et au Club Acclameur.
- Participe à l'entretien général, à la maintenance et aux petites réparations de l'ensemble des installations.
- Participe à l'accueil des manifestations : état des lieux, ouverture et mise à disposition des espaces, inventaires.
- Assure une permanence technique pendant les manifestations, assistance au régisseur pour l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires.
- Peut assurer la gestion des équipes de techniciens vacataires en absence du Directeur Technique.
- Met en œuvre de la machinerie du plateau, décors et accessoires nécessaires à la représentation des spectacles.
- Détermine les conditions de mise en œuvre du matériel adapté au lieu et au type de réalisation.
- Décharge/charge, opère les montages/démontages/réglages, utilise les moyens de manutention.

- Respecte les règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et mise en place des moyens de prévention nécessaires lors des montages/démontages et lors de l'exploitation.
- Assiste le Directeur Technique pour l'accueil, l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires intervenants pour la maintenance, l'entretien et les réparations.
- Opère les mises en place ou les modifications de configuration (revêtements, assises, plateau scénique, installations diverses, ...)
- Accueille les associations sportives ou tout autre usager dans le gymnase et la salle d'escalade en complément du personnel dédié.

Il peut également être appelé à remplir des tâches hors de sa spécificité, lorsque celles-ci ne demandent pas une qualification ou une technicité particulière.

- Utilise un engin nécessitant une habilitation :
 - CACES R 386 (Plates-formes élévatrices mobiles de personnes)
 - CACES R 389-3 (Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg)
- Réalise des interventions nécessitant une habilitation :
Habilitation électrique, travaux hors tension (B0, B0V, B1 B1V, H0,

L'animateur sportif/responsable des activités sportives : organise et anime l'ensemble des activités sportives sur le site de l'Acclameur et plus spécifiquement dans le domaine de l'escalade selon les besoins (loisirs, initiation, compétitions, école de la SO SPACE ...) et les règles de sécurité des personnes. Il organise les activités sportives et assure la gestion de l'occupation des espaces sportifs (Verticale de l'Acclameur, dojo, salle d'escrime) du site et participe à la promotion et à la commercialisation de la salle d'escalade (verticale de l'Acclameur).

A ce titre, il a pour mission de :

- Elaborer le projet d'animation sportive et de développement de l'activité escalade selon les orientations de la structure
- Informer le public sur la pratique des disciplines sportives et les modalités d'organisation des séances
- Evaluer le niveau de départ des pratiquants de l'activité escalade et déterminer les objectifs sportifs
- Présenter l'exercice aux pratiquants et apporter un appui technique
- Effectuer le suivi du matériel et des équipements sportifs dans le respect des règles de sécurité
- Organiser des manifestations sportives et effectuer des démarches appropriées
- Réaliser le bilan du projet éducatif ou d'animation sportive et proposer des évolutions
- Veiller au respect des différentes réglementations, dont le règlement intérieur et de la sécurité
- Proposer les conditions d'accueil aux plans financiers, techniques, matériel et humaines aux différentes manifestations sportives
- Assurer l'interface avec les différents utilisateurs (associations, établissements scolaires), proposer les conditions d'accueil et établir les plannings d'usage
- Définir et proposer les aménagements et investissements nécessaires
- Participer au bon fonctionnement général du site, notamment au plan de l'accueil de manifestations sportives en assistant le directeur d'équipement en mobilisant sa connaissance du monde sportif.

Il peut en outre mettre en place des formations d'encadrant en escalade et des sorties escalades en milieu naturel.

Les animateurs sportifs sont au nombre de trois en contrat à durée indéterminée : Ils organisent et animent les activités sportives dans le domaine de l'escalade afin de former ou entraîner le public selon ses besoins (loisirs, initiation, ...) dans le respect des règles de sécurité des personnes. Ils sont plus spécifiquement chargés d'élaborer le projet d'animation sportive selon les orientations de la structure.

De par sa formation de base, l'un d'entre eux assure de surcroît l'organisation du planning d'ouverture des voies, l'entretien et la maintenance de la SAE et des blocs.

Il participe en lien avec le Responsable des Activités Sportives à la promotion et à la commercialisation de la SAE. Ce dernier porte le titre de **Chef Ouvreur**.

La gouvernante : réalise des opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces, locaux, équipements de l'Acclameur selon la réglementation d'hygiène et de sécurité. Elle coordonne les équipes de prestataires extérieurs lorsque leur

intervention est nécessaire. Elle peut assurer, en appui du Coordinateur événementiel, la logistique des petits déjeuners ou cocktails déjeunatoires organisés par la société.

L'ensemble de l'équipe de l'Acclameur est amené à assurer des permanences durant la tenue de manifestations ou d'évènements se déroulant dans la grande halle, les équipements sportifs (S.A.E.) ou le Club de l'Acclameur.

ETABLISSEMENT ACCLAMEUR

I. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT :

La SO SPACE exploite et assure la maintenance du Centre Sportif, Evènementiel et d'Affaires de l'Acclameur dans le cadre d'une Délégation du Service Public (DSP) qui a connu 2 périodes au cours de l'année 2019 :

→ Du 1er Janvier au 30 Juin 2019, cette DSP a pris la forme d'un contrat d'affermage signé avec la Ville de Niort pour une durée initiale de six années, qui a pris effet le 1er juin 2012 renouvelée jusqu'au 30 juin 2019 par avenant N° 3 du 28 Février 2018.

Pour mémoire ces dispositions ont été modifiées par avenants N°1 du 16 septembre 2013, n°2 du 03 Août 2015.

→ Du 1er Juillet au 31 Décembre 2019, point de départ de la nouvelle DSP après mise en concurrence, dans le cadre d'un contrat de concession signé avec la Ville de Niort.

Le présent rapport concerne la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

Le Centre Sportif, Evènementiel et d'Affaires de l'Acclameur exploité par la SO SPACE comprend deux bâtiments :

- **Le bâtiment principal l'Acclameur dispose :**

- d'une partie spectacles-événements qui peut accueillir des concerts, évènements sportifs ou des séminaires allant de 450 jusqu'à 3500 personnes en fonction des types d'activités et du choix de configuration de la salle.
- d'une partie sport qui comprend :
- Un mur d'escalade la Verticale de l'Acclameur, un des plus grands murs d'escalade indoor de France doté de 2 blocs
- Un dojo et une salle d'escrime que la SO SPACE gère pour le compte de la Mairie de Niort.
- Tous les espaces nécessaires au fonctionnement de ces espaces (espaces d'accueil au public, régie et poste de sécurité, vestiaires, loges, infirmerie, sanitaires, réserves, locaux techniques, bars, espaces VIP...).

- **Un bâtiment annexe le Club Acclameur :** qui dispose d'un ensemble de salles de séminaires ou de réunions modulables pouvant accueillir de 20 à 300 personnes dans trois salles, complétées par un espace traiteur – restauration indépendant.

Le Club Acclameur accueille les locaux administratifs du personnel dédié au site et d'une structure indépendante France Télévisions.

La SO SPACE exploite l'Acclameur à ses risques et périls sur la partie économique de sa gestion.

Ses recettes sont constituées par :

- la perception de divers droits d'accès et d'utilisation des équipements et services,
- la compensation forfaitaire tarifaire versée par la Collectivité et fixée contractuellement en contrepartie des contraintes de service public (contraintes pédagogiques, culturelles et sportives, grille tarifaire sociale, servitudes au profit du concédant, accueil de scolaires, d'associations et clubs sportifs, accueil de France télévision,).
- la rémunération versée par la Ville de Niort pour la gestion de la salle de gymnase dédiée essentiellement à une gestion associative pour le compte de ladite Collectivité Délégante.

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE D'EXPLOITATION

2.1 Activités au sein du centre sportif :

L'activité au sein du centre sportif se répartit sur 2 espaces :

La salle de gymnase

Une activité au sein du gymnase répartie entre un dojo et une salle d'arme au sein de laquelle la SO SPACE a accueilli, conformément à ses obligations contractuelles les clubs, associations et scolaires désignés par le Délégué suivant le planning figurant en **ANNEXE 2**.

La SO SPACE a permis une occupation de cette salle en vue de l'organisation d'activité d'enseignement, d'animation et d'encadrement de la pratique des sports de combats à destination des usagers désignés ci-dessus.

En contrepartie de sa mission d'accueil, la SO SPACE a perçu du Délégué un complément de prix de 47.841 € sur la période. Compte tenu de son planning d'occupation, aucune activité « économique » n'a été dispensée au sein de cet espace.

La salle de gymnase de l'Acclameur a accueilli environ les licenciés des clubs et associations sportives niortaises suivante :

- ▶ Le dojo accueille 5 clubs (Le Judo Club Niortais, Le Taekwondo Club Niortais, l'Ecole Niortaise de Taekwondo, Sporting karaté Club Benet Niort, Stretching Postural) + la Police Municipale
- ▶ La salle d'arme accueille le Cercle d'Escrime Dugesclin

La Salle Artificielle d'Escalade

Une activité au sein de la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.) qui se répartit entre des créneaux réservés aux clubs niortais (**ANNEXE 3**) signataires d'une convention avec la SO SPACE et la Ville de Niort, des créneaux pour les écoles, collèges, lycées, etc., des créneaux d'ouverture au public pour une utilisation économique par la SO SPACE.



Comme tous les ans, La S.A.E. a accueilli en 2019 :

Des clubs d'escalade

Des écoles, centres de loisirs et groupes

Des entrées libres

Des entreprises et les CE

L'école d'Escalade de l'Acclameur :

Sur la période Janvier 2019 - Juin 2019, La Verticale comptait 292 abonnés contre 282 en 2017 – 2018. L'école d'escalade propose 21 cours répartis sur 6 jours pendant la période scolaire et des modules découverte durant les vacances.

L'école d'escalade de l'Acclameur a accueilli sur le premier semestre près de 13 500 soit 57 % du total annuel (23 683 usagers en 2019 contre 20 476 en 2018), dans les conditions tarifaires fixées en ANNEXE 4. Le chiffre d'affaires de l'escalade a progressé de plus de 15%.

2.2 Activités évènementielles :

La mise à disposition des espaces de la grande Halles respectent les conditions tarifaires figurant en Annexe 5.

2.2.1. Spectacles

Sur le premier semestre 2019, 13 représentations de spectacles (concert, one man show, ballet, ...) ont eu lieu à l'Acclameur pour un chiffre d'affaires de 156.980 € (hors recettes bar).

DATE	SPECTACLE	PRODUCTION	NBRE SPECTATEURS
16/01/2019	AMIR	AZ PROD	1903
10/02/2019	ALDEBERT	AZ PROD	3862
08/03/2019	DANIEL GUICHARD	DIVAN PROD	1092
15/03/2019	CHRISTOPHE WILLEM	AZ PROD	647
20/03/2019	TANGO PASSION	INDIGO	969
31/03/2019	RAISON D'AYME	AZ PROD	1830
06/04/2019	PATRICK BRUEL	14PRODS	3462
11/04/2019	LE LAC DES CYGNES	CAPITALE PROD	1204
26/04/2019	BEST OF FLOYD	CISAME PROD	666
11/05/2019	PANACLOC	ARTISTIC RECORD	2066
16/05/2019	CHANTAL LADESOU	K PROD	813
14/06/2019	ANNE ROUMANOFF	K PROD	1200
Nbre de spectacles moyenne jauge			7
Nbre de spectacles grande jauge			5
Total Nombre de spectacle			12
Total nombre de spectateurs			19714

Pour mémoire les engagements conventionnels annuels pris par la SO SPACE au titre des spectacles musicaux s'établissent à :

- 10 spectacles de plus de 2000 personnes
- 10 spectacles avoisinant 1200 personnes.



2.2.2. Manifestations économiques

En plus de ces spectacles, la Grande Halle a accueilli 5 manifestations économiques (26 jours de location en tout) pour la période donnée.

Date	Libellé	Interlocuteurs	Nbre jours location	Nbre participants
18/01/2019	OFFICE DE TOURISME BANQUE TARNEAUD	OFFICE DE TOURISME NIORT	3,00	
08/02/2019	HEBERGEMENT D'URGENCE	VDN	1,00	
03/03/2019	CONVENTION CADRES	IMA	9,00	600
22/03/2019	NIORT NUMERIC	VDN	9,00	5000
04/06/2019	CARREFOUR POUR L'EMPLOI	ECOLE MILITAIRE	4,00	2500
TOTAL EVENEMENTS ECONOMIQUES		5	26,00	8100

L'ensemble de l'activité « manifestations économiques » dans la Grande halle a généré un chiffre d'affaires de 105 859 € pour le 1^{er} semestre 2019.



Niort Numeric – 27 et 28 mars 2019

2.2.3. Manifestations sportives

Sur le premier semestre 2019, l'Acclameur a accueilli 4 manifestations sportive. A noter que la plupart des manifestations sportives sont tributaires des subventions des collectivités locales pour pouvoir se dérouler. Ces manifestations peuvent comme dans le cadre du Match de gala de Basket générer des retombées économiques importantes pour le territoire (hôtels, chambres d'hôtes, restaurants, ...).

Date	Libellé	Interlocuteurs	Nbre de jours location	Nbre participants/visiteurs
09/04/19	CHAMPIONNAT DE TAEKWONDO	FFTDA	5	2000
25/05/19	NIORT ENDURANCE 79	NIORT ENDURENCE 79	1	2500
25/05/19	COUPE DE FRANC ESCALADE	CTFFME	2	100
22/06/19	CHAMP REGIONAL FFME A L'ESC	FFME	1	0
TOTAL EVENEMENTS SPORTIFS			9	4600

Le Chiffre d'Affaires généré par les évènements sportifs a été sur le premier semestre 2019 de 12 356 €.

2.3 Activité du Club Acclameur :

Sur la période du 01 Janvier au 30 Juin 2019, le club a accueilli 32 manifestations (37 jours d'utilisation) pour un chiffre d'affaires de 46 963 € dans les conditions tarifaires fixées en **ANNEXE 6**.

A titre comparatif, les chiffres ci-dessous concernent les années entières :

- 57 manifestations en 2018 (67 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 53 584 €
- 56 manifestations en 2017 (73 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 44 569 €
- 59 manifestations en 2016 (75 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 42 228 €
- 65 manifestations en 2015 (86 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 37 211 €
- 46 manifestations en 2014 (69 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 34 936 €
- 32 manifestations en 2013 et un chiffre d'affaires de 38 860 €.

Le principe des soirées VIP lors de spectacles :

- ▶ Une entreprise achète un certain nombre de places soirée VIP qui se décompose en :
 - Un accueil privilégié au Club avant le spectacle (parking, hôtesse d'accueil, identification de l'entreprise)
 - Un apéritif dinatoire au club
 - Une place pour le spectacle en carré or avec entrée privilège

Sur le premier semestre 2019, aucune soirée VIP a eu lieu. Plus généralement, les soirées VIP sont organisées sur la période de la fin de l'année.

2.4 Prestations traiteur :

Pour mémoire, afin d'offrir à ses clients des prestations de qualité, expertes et sécurisées, la SO SPACE a, suite à une consultation, référencé 10 traiteurs pour tout besoin en termes de restauration (Apéritif / Cocktail déjeunatoire ou dinatoire debout, déjeuners, diners, plateaux repas ou buffets assis) répartis suivant des typologies distinctes :

- 4 couvrant des prestations < 500/1000 personnes
- 3 couvrant des prestations > 2000 personnes
- 1 restaurant « insertion »
- 1 référencé BIO
- 1 référencé PRESTIGE.

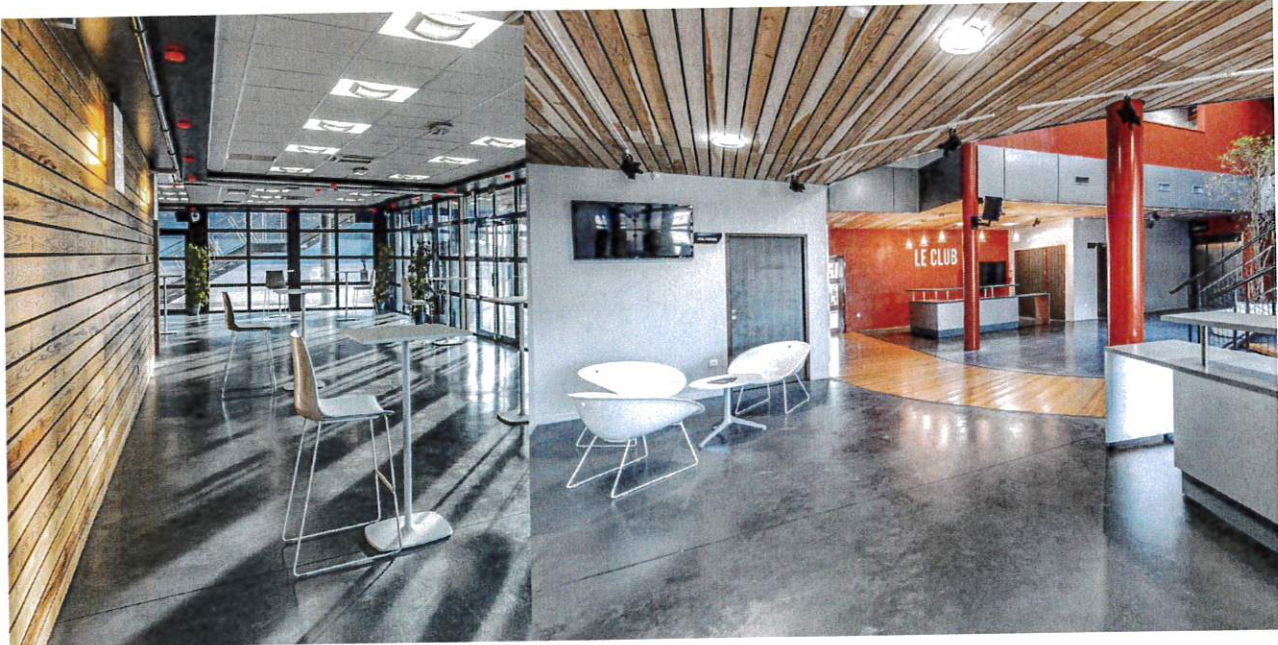
Chaque traiteur intervenant dans le cadre d'une prestation au sein de l'Acclameur s'engage à verser une redevance sur le chiffre d'affaires réalisé auprès des clients, calculée suivant 2 schémas :

- Prestation réalisée jusqu'à 500 personnes : 10% du CA
- Prestation réalisée au-delà de 500 personnes : 5% du CA.

Il est précisé par ailleurs que dans l'hypothèse où un client impose son traiteur non référencé par la SO SPACE, la redevance due par ce dernier passe à :

- 15 % jusqu'à 500 personnes
- 10% au-delà de 500 personnes

Le niveau de recettes générées par les prestations Traiteurs reste dans la moyenne de ceux enregistrés sur les précédents exercices.



De plus le Club Acclameur accueille dans la partie administrative de ses locaux :

- Le studio d'injection de France 3 (15,30 m²) ainsi qu'un bureau pour les journalistes (17,96 m² incluses les parties communes).

2.5 Les Actions de communication entreprises par le Délégué :

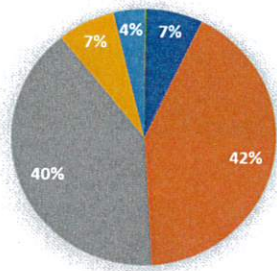
Afin d'assurer le développement commercial et la communication de l'équipement auprès du grand public et des décideurs sportifs et économiques, la SO SPACE a mis en place plusieurs moyens de promotion, de communication et commerciaux allant du Business to business vers du Business to customer en fonction des différents « produits » de l'Acclameur (spectacle, séminaire, escalade, ...). Pour ce faire, tous les moyens classiques sont utilisés.

Ainsi sur le marché professionnel (séminaire, salons, événements d'entreprises) sont utilisés :

- **Du démarchage direct** des entreprises de la grande région (via des opérations de démarchage – fichier qualifié d'entreprises actualisé, invitation d'entreprise via le Club des entrepreneurs, démarchage direct, ...) pour la partie congrès – séminaire.
- **L'adhésion au Club affaire de l'Office de Tourisme de Niort vallée de la Sèvre Niortaise** et participations à des opérations de promotion (salons, opération à la maison de la nouvelle Aquitaine, participation aux opérations dans le cadre de Congrès cité). Via Congrès Cité (club d'office de tourisme pour promouvoir le tourisme d'affaire), ou via le groupe tourisme d'affaire l'Office du tourisme assure la promotion et la commercialisation de l'ensemble de l'offre du territoire incluant l'Acclameur.
- **Promotion via des sites ou des revues spécialisées, l'Acclameur est référencé dans :**
 - Le guide BEDOUK des lieux et prestataires du MICE.
 - Le guide du tourisme d'affaire de l'Office de Tourisme de Niort marais Poitevin
 - Sur le site web de l'Office de Tourisme de Niort marais Poitevin

· Promotion via internet et les réseaux sociaux : (site web, Facebook, twitter, Google my business, ...), sur la partie affaire.

2019



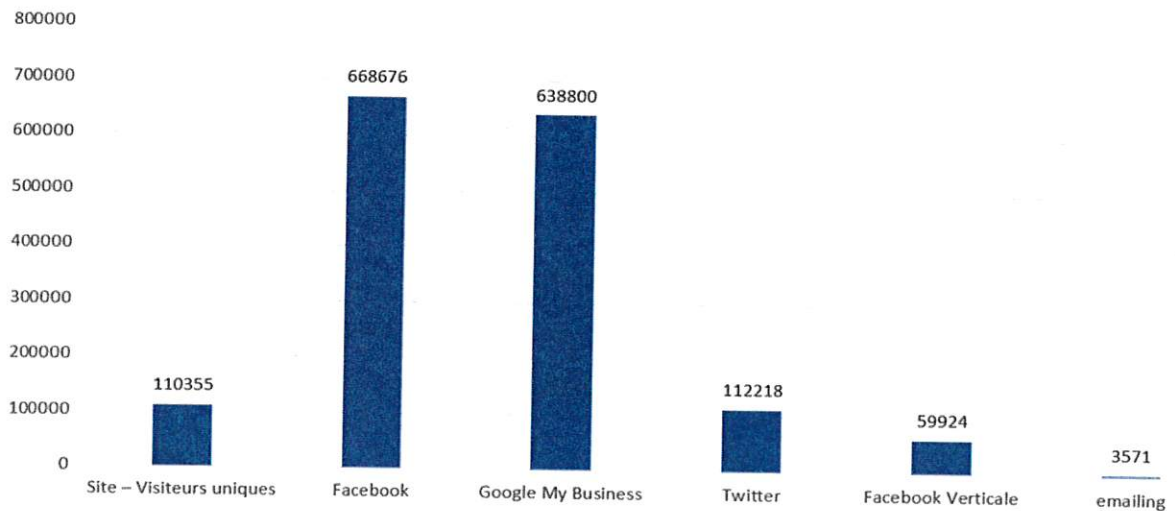
■ Site – Visiteurs uniques ■ Facebook ■ Google My Business
 ■ Twitter ■ Facebook Verticale ■ emailing

⇒ **Rapport Digital 2019 :**

Rapport annuel 2019 – L'Acclameur

Nombre de personnes touchées en 2019 (estimation) : 1 593 544 soit sur le semestre 796 772

2019



Moyenne mensuelle : 132 795

- Moyenne quotidienne : 4 365 personnes touchées (estimation).

Analyse de situation

- L'année 2019 est la meilleure année en terme d'audience pour le digital de L'Acclameur.
- Belle amélioration de l'audience du site.
- Progression constante de Google My Business.

Empreinte environnementale



Rapport pour <http://www.lacclameur.net/> A passé avec succès 6 des 15 meilleures pratiques testées

Les résultats fournis par cet outil sont uniquement à des fins éducatives et diagnostiques. Il n'est pas destiné à comparer des sites Web.
Cet outil est en version bêta et toujours en développement actif, toutes les informations données peuvent changer à l'avenir.



Performance environnementale : B (65,6 / 100)



Nous pondérons le poids de certains éléments techniques qui induisent l'empreinte physique du site pour aboutir à un indicateur synthétique : l'EcolIndex

Complexité de la page d'accueil

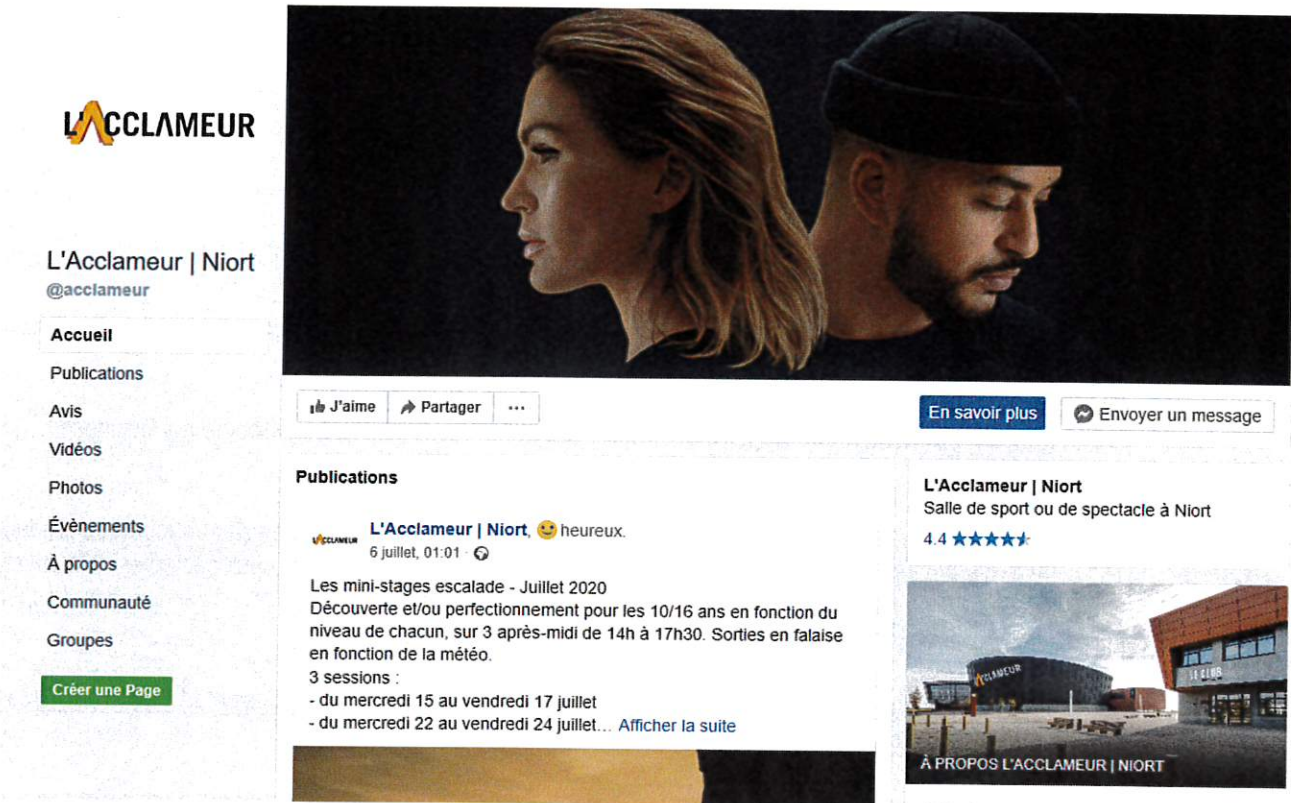


Unité : nombre d'éléments du DOM

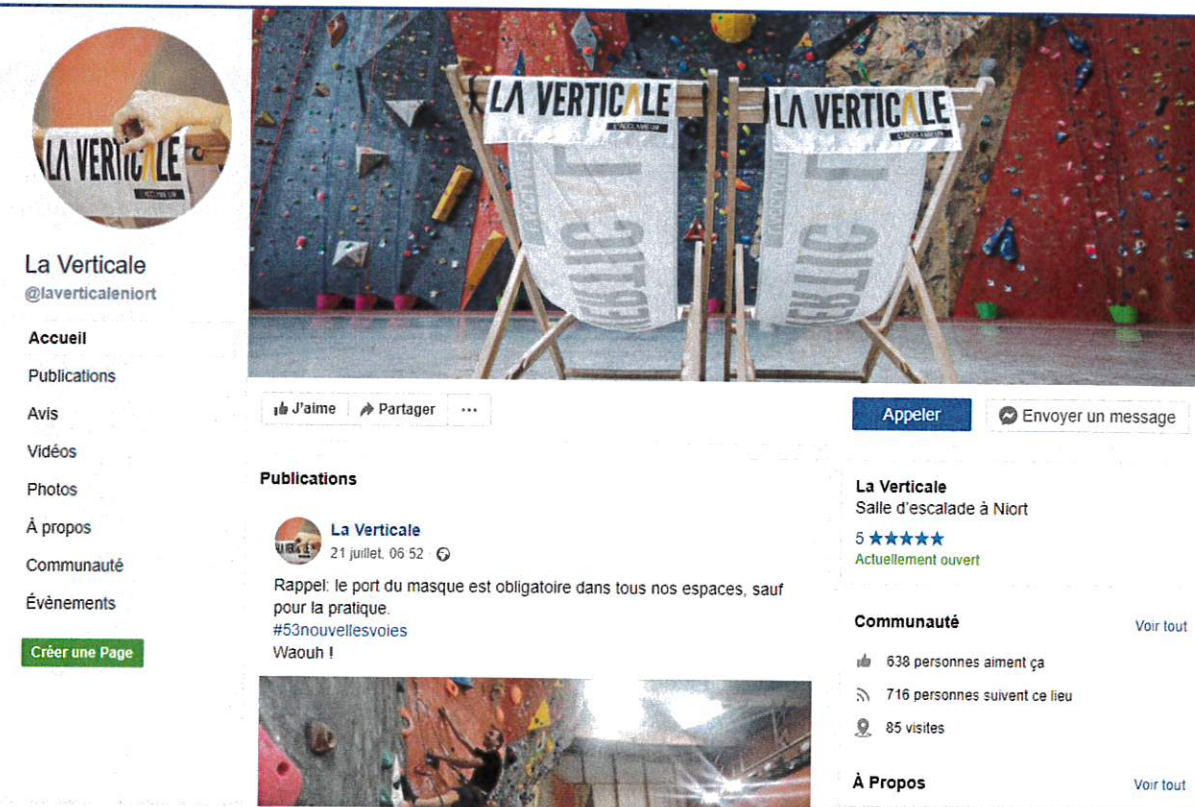
Le nombre d'élément du DOM témoigne de la complexité du site et donc, a priori, des efforts à faire par le navigateur pour afficher la page. Plus le nombre d'éléments du DOM est important et plus il faut de puissance (notamment CPU) pour l'afficher.

Plus la puissance pour afficher la page est importante et plus on contribue à raccourcir la durée de vie de l'ordinateur sur lequel il s'exécute. A l'inverse, un site particulièrement simple et léger contribue à allonger la durée de vie du terminal.

Page Facebook de L'Acclameur



The screenshot shows the Facebook profile of 'L'Acclameur | Niort'. The profile picture is a black and white photograph of a woman and a man looking to the side. The cover photo is a photograph of the building's exterior with the text 'À PROPOS L'ACCLAMEUR | NIORT'. The page name is 'L'Acclameur | Niort' with the handle '@acclameur'. The navigation menu on the left includes 'Accueil', 'Publications', 'Avis', 'Vidéos', 'Photos', 'Évènements', 'À propos', 'Communauté', and 'Groupes'. A green button 'Créer une Page' is visible. The main content area shows a post from July 6th, 2020, about climbing stages. The post text reads: 'Les mini-stages escalade - Juillet 2020. Découverte et/ou perfectionnement pour les 10/16 ans en fonction du niveau de chacun, sur 3 après-midi de 14h à 17h30. Sorties en falaise en fonction de la météo. 3 sessions : - du mercredi 15 au vendredi 17 juillet - du mercredi 22 au vendredi 24 juillet... Afficher la suite'. The post has 4.4 stars and buttons for 'J'aime', 'Partager', 'En savoir plus', and 'Envoyer un message'.



The screenshot shows the Facebook profile of 'La Verticale'. The profile picture is a circular image of a hand holding a climbing rope. The cover photo shows two wooden chairs with white banners that say 'LA VERTICALE' in front of a climbing wall. The page name is 'La Verticale' with the handle '@laverticaleniort'. The navigation menu on the left includes 'Accueil', 'Publications', 'Avis', 'Vidéos', 'Photos', 'À propos', 'Communauté', and 'Évènements'. A green button 'Créer une Page' is visible. The main content area shows a post from July 21st, 2020, with the text: 'Rappel: le port du masque est obligatoire dans tous nos espaces, sauf pour la pratique. #53nouvellesvoies Waouh !'. The post has 5 stars and buttons for 'J'aime', 'Partager', 'Appeler', and 'Envoyer un message'. The 'Communauté' section shows 638 likes, 716 followers, and 85 visits. The 'À Propos' section is also visible.

→ En plus des outils d'information et de promotion dématérialisés la SO SPACE a réalisé en 2019 :

7 lettres d'infos (e-mailing) dans l'année (dont 4 au premier semestre) : 16 112 expéditions : (

- 3571 lues
- Taux de lecture : 22%

Pour la partie spectacle :

- **Affichage sur les réseaux dédiés** (abri bus, panneaux de type Graphic Affichage, affichage gratuit, ...) dans un rayon de 100 km autour de Niort (Niort, Poitiers, La Rochelle, Bressuire, sud Vendée, ...)
- **Diffusion de brochure** : 40 000 exemplaires pour AZ Production par exemple), set de table restauration rapide
- **Diffusion de flyers programmes** : 1 x 7500 exemplaires par semestre
- **Partenariats radios** : en fonction des artistes (NRJ, Sky rock, RTL 2, Colline FM, ...) avec jeux concours, publicités, etc.
- **Publicité Presse écrite** : (Niort en Poche, Poitiers affiche Hebdo, Voici, Gala, Femme Actuelle, Télé loisirs...)
- **Relation presse** : conférence de Presse
- **Publicité TV** : dans certains cas (TF1, TMC, M6, ...)
- **Promotion via internet et les réseaux sociaux** : (site web, Facebook, twitter, Google my business, ...) sur la

partie spectacles

Il est précisé que la promotion des spectacles d'artistes programmés à l'Acclameur est assurée par chacun des producteurs, en l'espèce la SO SPACE n'intervient qu'en tant que prestataire pour louer la salle. Les recettes des spectacles sont encaissées par le producteur, la SO SPACE ne percevant qu'une commission sur les ventes qui varie de 10 à 12 % en fonction du spectacle (type de spectacle, nombre de répétitions, présence d'un entracte, etc.). »

→ Une campagne d'affichage sur panneaux 4X3 réalisée au premier semestre pour l'escalade 2019 sur des sites stratégiques notamment aux entrées de ville

2.6 Les travaux d'entretien et de maintenance :

Conformément à ses obligations contractuelles, la SO SPACE Délégitaire prend en charge, suivant la répartition fixée à **l'ANNEXE 7**, tous les travaux d'entretien, de maintenance préventive et corrective, les travaux de gros entretien, et de renouvellement de tous les biens délégués.

Les travaux intervenant sur la structure et les éléments de gros œuvre de l'équipement sont à la charge de la Collectivité délégante.

2.6.1. Règles d'affectation des travaux et biens acquis par la SO SPACE

Les travaux sont classés en trois catégories :

Travaux de gros entretien qui font l'objet d'une provision pour gros entretien fixée contractuellement à 25.000 € Hors Taxes par an, soit pour le premier semestre 12.500 € HT.

Entre dans cette catégorie, les travaux d'une certaine importance qui ont pour seul but de vérifier le bon fonctionnement des installations, d'y apporter un entretien sans en prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement. N'entrent pas dans cette catégorie les dépenses ayant pour objet de modifier des installations ou de prolonger leur durée de vie.

Ils sont programmés au fil de l'eau sur la durée initiale de six années du contrat d'affermage, en fonction de leur durée de vie et des coûts connus. La Provision Gros Entretien destinée à couvrir la future charge a été lissée annuellement sur la durée du contrat.

Sur la période du premier semestre 2019, les travaux de gros entretiens ont été les suivants :

2.6.2. Contrats de maintenance souscrits par la SO SPACE

Tableaux des contrats de maintenance avec des prestataires extérieurs :

FOURNISSEUR	OBJET	DATE D'ECHEANCE	PREAVIS	CLAUSE DE TRANSFERT	RECONDUCTION	DUREE CONTRAT	MONTANT	par an
OTIS	Ascenseur	31/12/2019	3 mois	OUI			529/trim HT	2 116
GEMA	Groupe électrogène	31/12/2019	3 mois	OUI	OUI		1476/an HT	1 476
Orange	Pabx	31/12/2019	1mois	OUI	OUI		1123/an HT	1 123
INEO	HT BT	31/12/2019	3 mois	OUI			2796/an HT	2 796
INEO	Système sécurité intrusion	31/12/2019	3 mois	OUI			1052/an HT	1 052
INEO	Système sécurité incendie	31/12/2019	3 mois	OUI			1525/semestre HT	3 050
BRUNET	Chauffage, ventilation	31/12/2019	3 mois	OUI	OUI		4810/trim HT	19 240
SOCOMEK	Onduleur	31/12/2019	3 mois	OUI	NON		1566/an HT	1 566
TEP Développement	Informatique	31/12/2019	3 mois	OUI	OUI		500/mois HT	6 000

CONTRATS D'ABONNEMENT

FOURNISSEUR	OBJET	DATE D'ECHEANCE	PREAVIS	CLAUSE DE TRANSFERT	RECONDUCTION	DUREE CONTRAT	MONTANT	par an
NEXECCUR	Télésurveillance	31/12/2019	3 MOIS	OUI	OUI	1 AN	542/an HT	542
ELIS	équipement sanitaire	31/12/2019	NON	OUI	NON		1550/mois HT	18 600
SORAM	photocopieur	31/12/2019	NON	OUI	NON	1 AN	380,16/trim HT	1 520
ROUVREAU	benne à ordures	31/12/2019	3 MOIS	OUI		1 AN	55/MOIS HT	660
ORANGE	Téléphone, internet, fibre	31/12/2019	1 MOIS	OUI			Selon consommation	
SEV	Eau	31/12/2019		OUI			Selon consommation	
SELIA	Electricité + gaz	31/12/2019		OUI			Selon consommation	
EXTRA CLUB	Logiciel d'escalade (qui gère la caisse.....)	31/12/2019	NON	OUI	NON	1 AN	1670/an HT	1 670
WEEB	site web	31/12/2019	3 mois	OUI	OUI		729/MOIS HT	8 748

En outre le nettoyage des salles et vitres de l'équipement est également confié en complément du travail de la gouvernante à un prestataire extérieur : NICKEL CHROME et IHP Services.

III. COMPTE RENDU FINANCIER

Compte de résultats période 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Il est rappelé en **ANNEXE 8** la clé de répartition des charges communes indirectes de l'Acclameur entre les différentes activités qui a été appliquée sur le premier semestre pour la bonne compréhension.

3.1 Produits d'exploitation de l'activité Acclameur

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, date d'échéance de la Délégation de Service Public sous forme d'affermage en vigueur depuis juin 2012, l'Acclameur a généré un Chiffre d'affaire global de 455.623 2€ sur un total de 749 605 € pour l'année entière 2019. En termes de chiffre d'affaire, le premier trimestre 2019 représente environ 61 % du chiffre d'affaire 2019. Sa répartition figurant au sein des tableaux ci-dessous détaillant l'ensemble des produits traduitent :

- un CA de l'activité spectacles couvrant 68 % des recettes de même nature pour l'année correspondant aux 13 spectacles (en valeur représentations) dont deux de grande envergures (plus de 3400 personnes) ALDEBERT et Patrick BRUEL.

- une activité économique au sein de la grande halle conséquente sur le premier semestre avec 5 évènements dont deux d'envergure : NIORT NUMERIQUE et CARREFOUR POLE EMPLOI pour un CA représentant 75 % du CA de l'exercice 2019.

- Même constat pour l'activité du Club représentant 68 % du CA annuel.

Détail des produits

L'ACCLAMEUR	PRODUITS 1ER SEMESTRE 2019
Produits spectacles et concerts - Halle	156 980 €
Produits évènement sportifs	12 356 €
Produits activités économiques - Halle	105 859 €
Club	46 963 €
Soirées VIP - Partenariats	
Escalade	81 591 €
Gymnase	47 841 €
Autres locations	4 033 €
Sub. Pour sujétions de service public	257 626 €
Divers (reprise amort, transfert de charges,...), autres produits	16 654 €
TOTAL	729 903 €

Détail des produits

L'ACCLAMEUR	PRODUITS 2EME SEMESTRE 2019
Produits spectacles et concerts - Halle	74 220 €
Produits évènement sportifs	12 287 €
Produits activités économiques - Halle	34 514 €
Club	21 821 €
Soirées VIP - Partenariats	10 551 €
Escalade	79 057 €
Gymnase	57 500 €
Autres locations	4 033 €
Sub. Pour sujétions de service public	275 500 €
Divers (reprise amort, transfert de charges,...), autres produits	9 761 €
TOTAL	579 243 €

A ce chiffre d'affaires s'ajoute, le montant de la compensation financière contractuelle pour sujétions de services publics versée par la Ville délégante à concurrence de 257 626 € HT pour le premier semestre (533 126€ pour l'année).

3.2 Charges d'exploitation de l'activité Acclameur

L'évolution des charges d'exploitation de la période comparées à celles du semestre traduisent :

- Des postes de dépenses en lien avec l'activité du premier semestre, dont certaines comptabilisées en « Autres achats et charges externes sont refacturables.
- Le recours au travail intérimaire pour remplacer un salarié en maladie.
- Une masse salariale intégrant le départ d'une salariée en CDD (prime de précarité)
- Le lissage sur toute l'année des contrats de maintenance nécessités par l'exploitation.
- Une dotation PGE contractuelle moindre que celle du second semestre.

Détail des charges

L'ACCLAMEUR	CHARGES 1ER SEMESTRE 2019
Achats marchandises	14 661 €
Variation de stock	2 809 €
Autres achats et charges externes	278 327 €
Impôts, taxe et versements assimilés	50 769 €
Salaires et traitements	174 012 €
Charges sociales	67 136 €
DOT amortissements et provisions sur immobilisations	30 066 €
DOT provisions sur actif circulant	- €
DOT provisions pour risques et charges	12 500 €
Autres charges	574 €
TOTAL	625 237 €

Détail des charges

L'ACCLAMEUR	CHARGES 2EME SEMESTRE 2019
Achats marchandises	12 355 €
Variation de stock	2 223 €
Autres achats et charges externes	236 861 €
Impôts, taxe et versements assimilés	7 484 €
Salaires et traitements	179 523 €
Charges sociales	66 528 €
DOT amortissements et provisions sur immobilisations	26 158 €
DOT provisions sur actif circulant	10 407 €
DOT provisions pour risques et charges	19 080 €
Autres charges	20 €
TOTAL	556 194 €

Etabli à Niort, le 05 Août 2020

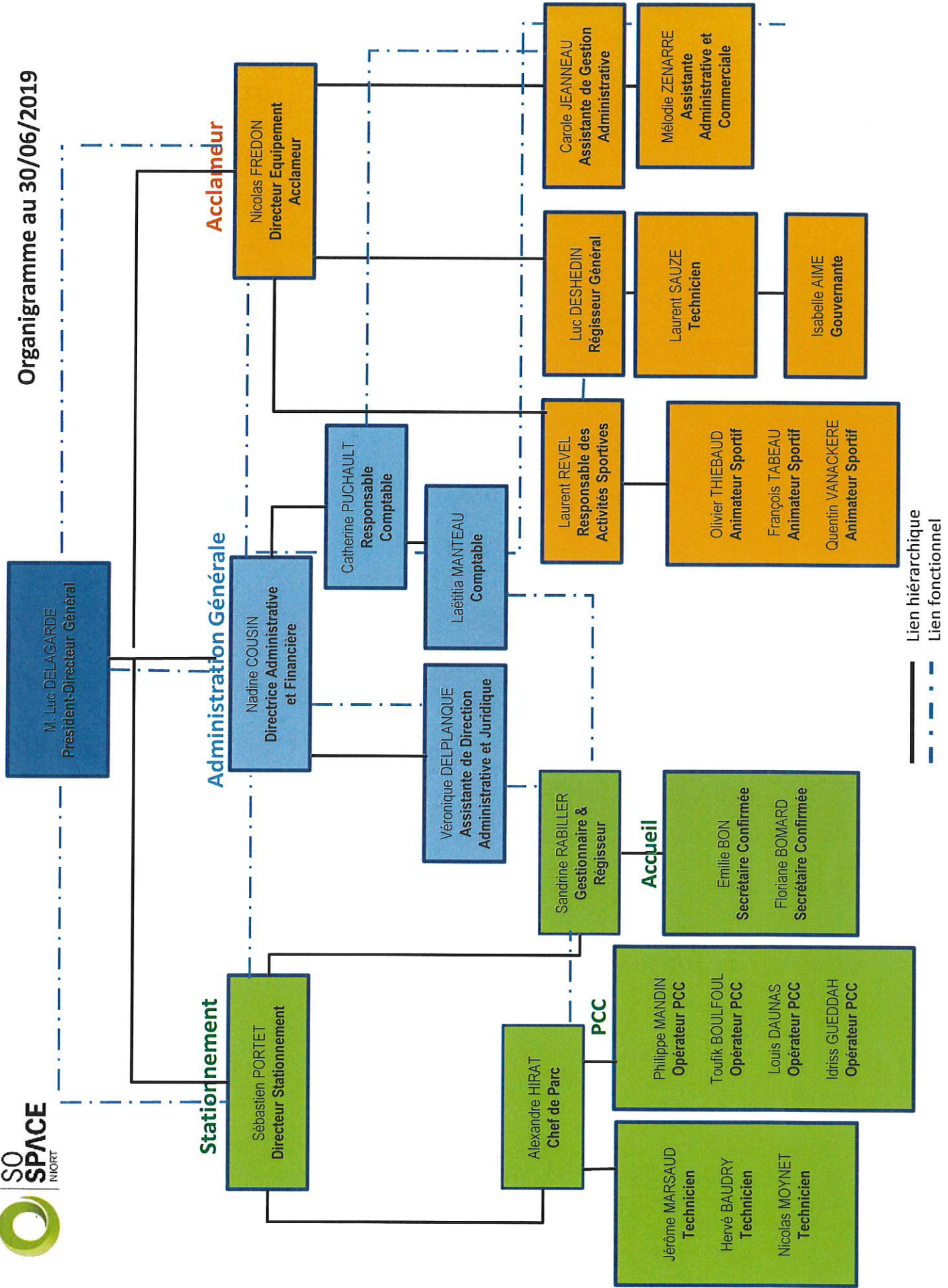
Pour la SO SPACE,

Le Président-Directeur Général en exercice,

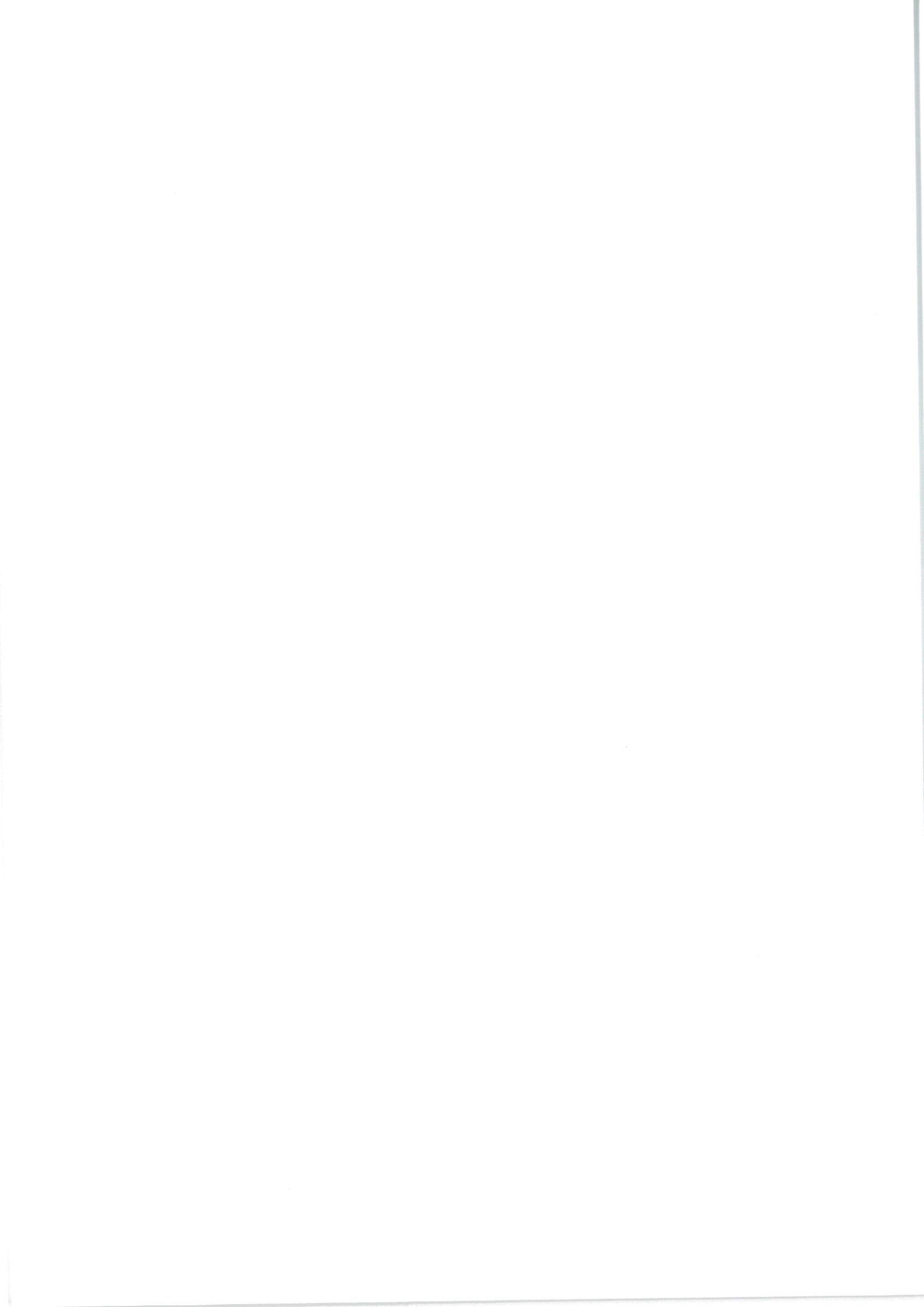
Luc DELAGARDE

TABLE DES ANNEXES

- N° 1 : organigramme de la SO SPACE
- N° 2 : Planning d'utilisation du gymnase.
- N° 3 : Planning d'utilisation de la S.A.E
- N° 4 : Grille tarifaires Escalade
- N° 5 : Grille tarifaires Halle
- N° 6 : Grille tarifaires Club
- N° 7 : Tableau de répartition des travaux
- N° 8 : Schéma de répartition des charges







LA VERTICALE

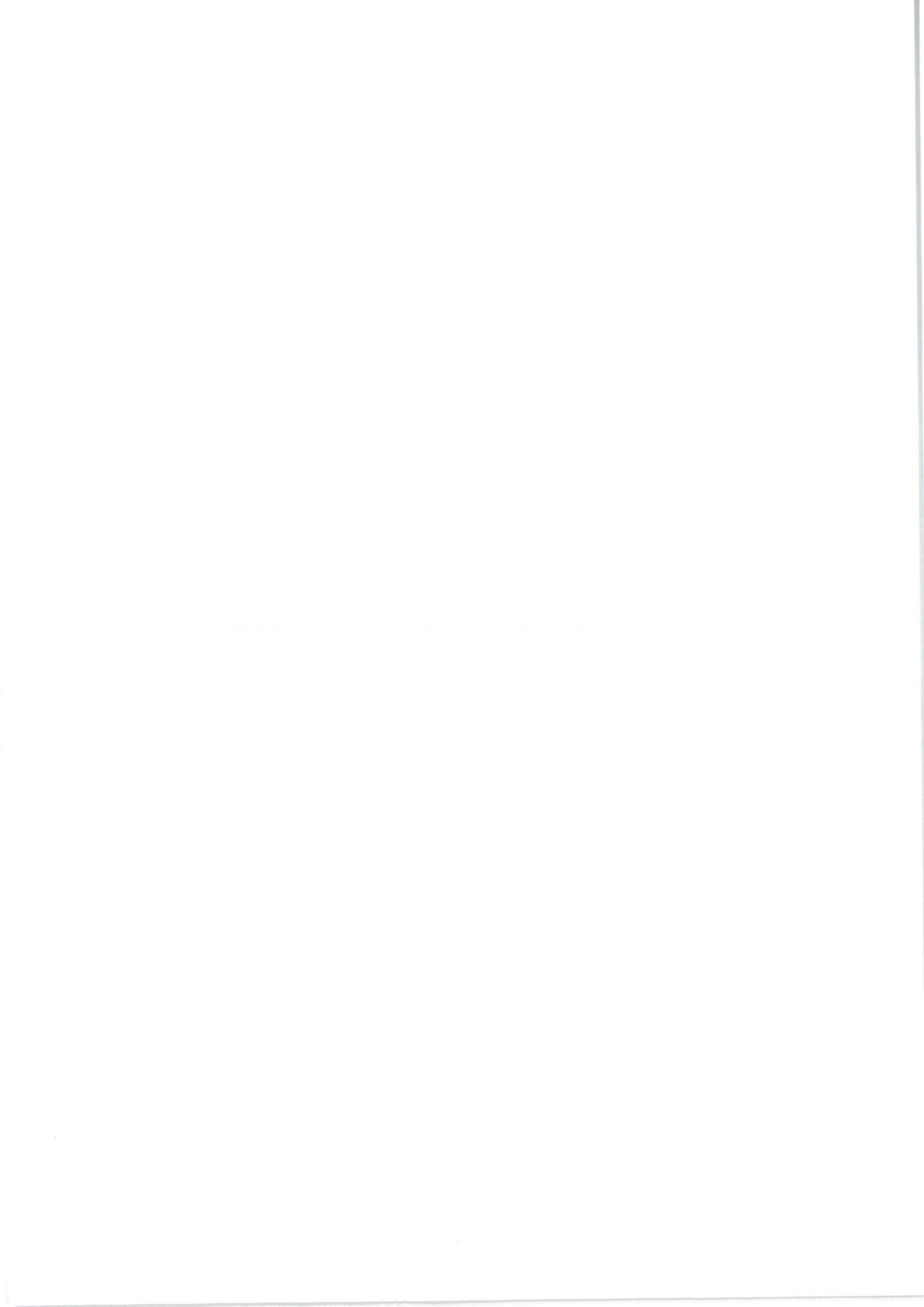
L'ACCLAMEUR

PLANNING D'OUVERTURE 2018-2019

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:00 - 09:00							
09:00 - 10:00							
10:00 - 11:00						10:00	
11:00 - 12:00							11:00
12:00 - 13:00				12:00	12:00		
13:00 - 14:00							
14:00 - 15:00			14:00				Ouvert le 1er dimanche du mois
15:00 - 16:00							
16:00 - 17:00							
17:00 - 18:00	17:00	17:00					
18:00 - 19:00						18:00	18:00
19:00 - 20:00							
20:00 - 21:00		21:00	21:00	21:00			
21:00 - 22:00	22:00				22:00		
22:00 - 23:00							

 Ouverture public La Verticale

mis à jour au 1er septembre 2018



I. INDIVIDUELS - TARIFS TTC			
	GRIMPE LIBRE	GRIMPE LIBRE + COURS (cours du lundi au samedi durant la saison - loisirs ou perfectionnement*)	
I.1 ABONNEMENT ANNUEL		- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
HORS NIORT	285,00 €	335,00 €	390,00 €
Etudiants - 26 ans	170,00 €	/	250,00 €
NIORT			
QF 10 > 12	265,00 €	315,00 €	370,00 €
QF 7 > 9	180,00 €	220,00 €	265,00 €
QF 4 > 6	125,00 €	160,00 €	190,00 €
QF 1 > 3	95,00 €	115,00 €	135,00 €
Etudiants - 26 ans	95,00 €		135,00 €
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement			
I.2 ABONNEMENT TRIMESTRIEL			
HORS NIORT	165,00 €	/	
NIORT	140,00 €		
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement			
I.3 ENTREE LIBRE A LA JOURNEE	Etudiants, Demandeurs d'emplois, Licenciés FFME	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
à l'unité	9,50 €	9,00 €	11,00 €
par carnet de 10 tickets	85,00 €	75,00 €	95,00 €
"Happy Hour" de 12h à 14h hors week end	5,00 €		

II. GROUPES	
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) + 18 ans, si plusieurs séances nous consultés	15,00 €
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) - 18 ans, si plusieurs séances nous consultés	12,00 €
Cours particulier 1 h	50,00 €
Module découverte - 10 ans - 1 h	10,00 €
Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30	15,00 €
Brevet initiation 1/2h - + 16 ans	20,00 €
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les abonnés	37,50 €
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les non-abonnés	75,00 €

II.2 GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (collèges, lycées, universitaire, CFA)	
prix par personne jusque 9 créneaux	4,50 €
prix par personne à partir de 10 créneaux	3,50 €

III. CLUBS NIORTAIS	
prix par adhérent et par an	140,00 €
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,50 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	6,50 €
Groupe compétition (1h30 de septembre à juin hors vacances scolaires)	65,00 €

IV. CLUBS HORS NIORT affiliés FFME ou CAF	
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	8,00 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,00 €
Mise à disposition d'un instructeur fédéral pour formation fédérale	200,00 €
Mise à disposition d'ouvriers de voies de compétition - par jour	170,00 €

V. Matériel	
location d'une paire de chaussons d'escalade pour 1 séance	3,00 €
location de baudriers + dispositif d'assurage pour 1 séance	2,00 €
pack découverte (chausson/baudrier/dispositif d'assurage)	4,00 €

L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public; par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué

Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux, et d'un justificatif de domicile

V. Accueil Scolaire encadrée par nos soins hors accord VDN/Education Nationale	
Groupe "Classe" prix par élève et par séance - maximum 30 pers (minimum facturation 20 élèves)	12,00 €

I.1. Manifestations culturelles

		Tarifs HT 2019
Tarif de location de la Halle pour manifestations culturelles conformément à l'article 7.1.1.2 b du contrat de DSP		12 % de la recette hors taxes, TVA et CNV, avec un minimum garanti défini selon la jauge (cf tableau ci-dessous)
Location de la salle pour producteurs de spectacles de 6H à minuit, pour une jauge maximum de 918 personnes assises en placement libre + 24 emplacements PMR - tout inclus (sécurité, protection civile, contrôle, fluides, nettoyage) ou uniquement fosse pour une jauge maximum de 2 000 personnes + 2 plateformes PMR - Vacation sécurité 5h pour 1 chef, 4 foulles, 6 ADS, 1 SSIAP 2 et 2 SSIAP 1, si besoins supplémentaires : facturation supplémentaires sur devis,		5 500 €
Nombre de places	Prix HT/ jour Minimum garanti	Mise en configuration
3500 (assis/debout)	4 500,00 €	jauge maximale
2 300	3 500,00 €	jauge moyenne
1 200	2 500,00 €	petite jauge

Remises

En cas de première partie ou entracte ou plusieurs représentations ou que le prix de vente moyen des billets est inférieurs à 2€ttc, le % appliqué est diminué d'un point sans pouvoir être inférieur à 10%

ex : un concert avec entracte = 11% de la recette hors taxes avec minimum garanti inchangé

ex : un spectacle à 15h et à suivre à 19h avec entracte = 10% de la recette hors taxes avec minimum garanti inchangé

I.2. Autres manifestations et manifestations sportives

	Tarifs HT 2019
Location de la Halle pour événement d'entreprise - à la journée	5 500,00 €
Location de la Halle pour salon d'entreprise - démontage à suivre - à la journée	7 000,00 €
Location de la Halle pour événement d'entreprise - salle nue - à la journée	3 500,00 €
Location du hall seul de la Halle - à la 1/2 journée	750,00 €
Location du hall seul de la Halle - à la soirée (avec montage en journée inclus)	1 500,00 €
Location du hall seul de la Halle avec parvis	1 200,00 €

Evènements sportifs	Types de configurations	Tarifs HT 2019
compétition, démonstration, gala	tous sports, jour événement	3 500,00 €
Activités sportives extérieures (parvis)	Hall seul + vestiaires	250,00 €
Location gradins mobiles	+ 1 000 places	2 500,00 €
journée d'entraînement et d'installation	tous sports	1 000,00 €

Forfaits

	Tarifs HT 2019
Jour de montage / démontage - hors sports	1 200,00 €
Journée de répétition hors sports	1 200,00 €

I.3 - Prestations annexes

	Tarifs HT 2019	
Mise en configuration (tous types)	petite jauge	600,00 €
Mise en configuration (tous types)	moyenne jauge	1 000,00 €
Mise en configuration (tous types)	grande jauge	1 200,00 €
Fluides - forfait I	Journée montage / démontage - journée entraînement / répétition	300,00 €
Fluides - forfait II	manifestation économique, match sportif, concert petite jauge	470,00 €
Fluides - forfait III	concert moyenne jauge	570,00 €
Fluides - forfait IV	concert jauge maximale	750,00 €
Nettoyage - forfait I	journée d'entraînement / répétition	500,00 €
Nettoyage - forfait II	manifestation économique, match sportif, concert petite jauge	620,00 €
Nettoyage - forfait III	concert moyenne jauge	730,00 €
Nettoyage - forfait IV	concert jauge maximale	950,00 €
Crash barrières	par événement	250,00 €
Chariot élévateur	par jour	100,00 €
Location espace Merchandising	forfait 10% de la jauge - minimum 100€ht max 200€ht	de 100 à 200 €
Prolongement ou maintien abusif dans les locaux	forfait dépassement horaire	500,00 €

I-4. Autres prestations et remise

Les prestations du type :

-Service Incendie et Assistance aux Personnes

-Sécurité

-Premiers secours

-Hotesses, placeurs, vestiaires

-Location matériel (mobiliers, matériel scénographique, sonorisation, éclairage, vidéo...)

-Prestations artistiques, techniques, régie...

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de location successives hors activités culturelles, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur

1. Tarifs location par espace et activités - TARIFS HT, y compris la fourniture des fluides et le nettoyage des espaces

	Propositions HT 2019	
	tarif à la journée	tarif à la 1/2 journée
Location de l'ensemble du Club Acclameur (privatisation)	2 200 €	1 200 €
Salle plénière "côté jardin" (150 places assises)	1 000 €	600 €
Salle Terrasses 1 + 2	1 000 €	600 €
"Les Terrasses" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	430 €	/
Salle Terrasses 1 (70 places assises)	600 €	400 €
Salle Terrasses 2 (70 places assises)	500 €	300 €
Salle côté "cour"		
Tarif horaire	40 €/h	/
Tarif par jour	320 €	160 €
"Côté Cour" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	270 €	/
"La Verrière" salle de restauration et office traiteur (150 places assises/200 personnes en cocktail)	800 €	500 €
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et + de 50 personnes	250 €	/
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et - de 50 personnes	150 €	/
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et + de 50 personnes	750 €	/
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et - de 50 personnes	600 €	/
Si location conjointe de "La Verrière" en forfait soirée, location par heure de "Les Terrasses" ou "Côté Jardin"	150 €/h	
jour de montage ou démontage Club	500 €	250 €
jour de montage ou démontage 1 salle	250 €	120 €

2. Autres prestations et remise

Les prestations du type :

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, placeurs, vestiaires
- Prestations artistiques, techniques, régie...
- Réceptifs

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de locations successives, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur



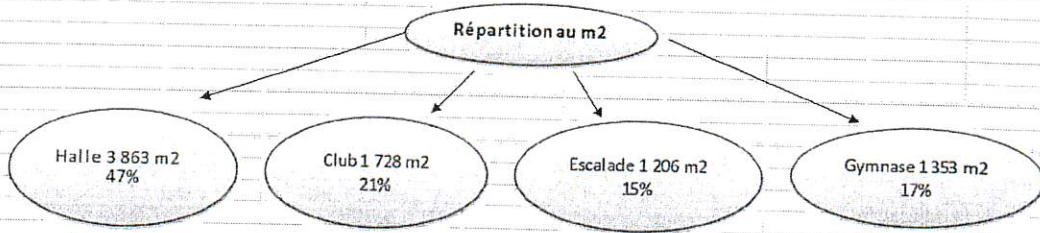
Annexe 5 - Tableau récapitulatif de la répartition des travaux d'entretien, de maintenance et de renouvellement selon la classification des niveaux de maintenance issus de la norme AFNOR FD X 60-000

Périmètre	A la charge du Déléataire	A la charge de la Ville Cf article 5.3
Génie civil, bâtiments Infrastructure (murs, dalles, sols et toitures) Isolation thermique, couverture, étanchéité)	Maintenance niveau 1 Nettoyage des façades, baies vitrées y compris mur rideau Relevé visuel	Maintenance niveau 2 à 5 Toutes autres réparations et mise en conformité (art. 6.2)
Menuiseries extérieures Serrurerie	Niveau 1, 2, 3	Maintenance niveau 4, et 5 Et mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Réseaux de fluides (intégrés au périmètre de la délégation) Eau potable Eau Pluviale Assainissement Climatisation Énergie calorifique Électricité ...	Maintenance niveau 1, 2 et 3 Vérifications périodiques Entretien et curage des exutoires EP Relevé visuel	Maintenance niveau 4 et 5 Et mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Équipements de sécurité incendie Alarmes et détecteurs Extraction de fumées, Extincteurs	Maintenance niveau 1,2 et 3 Vérifications périodiques Relevé visuel	Maintenance niveau 4 et 5 Et mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Installations techniques et systèmes informatiques Chauffage et ventilation Armoires électriques divisionnaires Climatisation Sonorisation, téléphonie, vidéo surveillance... Contrôle d'accès informatisé Toutes alarmes, GTC, Matériels, logiciels et systèmes d'information	Maintenance niveau 1,2, 3, 4 et 5 autres que mise en conformité réglementaire Vérifications périodiques Relevé visuel	Maintenance niveau 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Équipements sanitaires Appareillages et commandes	Maintenance niveau 1,2, 3	Maintenance niveau 4, et 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Équipements d'éclairage Appareillages et commandes	Maintenance niveau 1,2, et 3 Relamping	Maintenance niveau 4 et 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Peintures et revêtements muraux souples et carrelés	Réparation Rénovation partielle et limitée à 10 % des surfaces par type de finition	Rénovation importante ou complète
Équipements d'exploitation mis à disposition du Déléataire Compris mobiliers de convivialité	Prestations de niveau 1 à 5	Sans objet
Équipements intérieurs et mobiliers Cabines, casiers, banques d'accueil,	Maintenance niveau 1,2 et 3	Maintenance niveau 4 et 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Équipements extérieurs Allées et éclairage extérieur	Entretien et nettoyage des circulations Relamping	Toutes autres interventions de maintenance, remplacement et rénovation

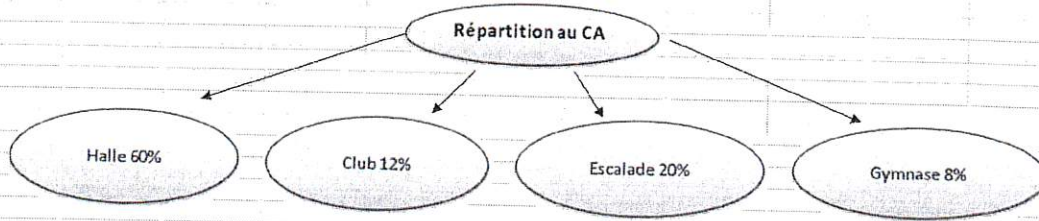
REPARTITION BUDGET CHARGES COMMUNES INDIRECTES DE L'ACCLAMEUR

Les budgets, et le compte d'exploitation sont répartis en fonction des 4 pôles d'activités de L'Acclameur

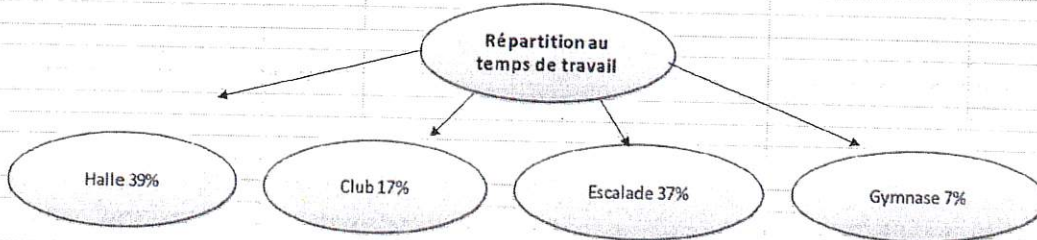
CHARGES LIEES AU BATIMENT (Consommables, maintenance, entretiens, assurances, impôts CET, taxes ordures)



CHARGES LIEES AU CHIFFRE D'AFFAIRE (Téléphonie, communication, Charges de structure, enlèvement ordures, véhicules)



CHARGES DE PERSONNEL ou LIEES AU PERSONNEL (Formation, déplacement, missions), répartition au prorata du temps de travail par pôle





SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
Société à Conseil d'Administration
Capital : 3.488.742,50 €uros

Siège Social :
Hôtel de Ville de NIORT

Etablissement stationnement :
64, avenue Saint Jean d'Angély 79000 NIORT

Etablissement Acclameur :
50, rue Charles Darwin 79000 NIORT

RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'AUTORITE DELEGANTE

Etablissement
 **L'ACCLAMEUR**

EXERCICE
Du 01/07/2019 au 31/12/2019

Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des Délégations de Service Public confiées et une analyse de la qualité du service.

Table des matières

PREAMBULE	3
LES MOYENS HUMAINS.....	5
ETABLISSEMENT ACCLAMEUR	11
I. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT :.....	11
II. COMPTE RENDU TECHNIQUE D'EXPLOITATION	12.
III COMPTE RENDU FINANCIER	25.

PREAMBULE

COMPOSITION STRUCTURELLE

Une Entreprise Publique Locale fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une EPL se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une EPL est avant tout une entreprise et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une Société d'Economie Mixte qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de Niort avec un actionariat majoritairement contrôlé par la Ville de Niort. Son statut assure à ses Actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Le régime juridique des SEML, fixé pour l'essentiel par la loi n°83-597 du 07 juillet 1983, a fait l'objet de plusieurs adaptations depuis le début des années 2000 : la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, la loi n° 2001-419 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, la loi n° 2002-1 du 02 janvier 2002, tendant à moderniser le statut des sociétés d'économies mixte locales. Il est codifié, pour la partie législative, aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme une entreprise des Collectivités Locales et par la loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales, qui la soumet aux règles de droit privé des Sociétés Anonymes et lui accorde souplesse et réactivité.

La SO SPACE est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 11 Administrateurs repartis en deux groupes : le premier groupe constitué des collectivités territoriales et leur groupement parmi lesquels 5 Représentants de la Ville de Niort, 1 Représentant de la CAN et 5 Représentants du Collège du second groupe, à savoir :

- MACIF PARTICIPATIONS
- Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres
- SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION (Centre Commercial LECLERC)
- Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, choix confirmé par le Conseil d'Administration du 06 mai 2014.

Ainsi le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a élu Monsieur Luc DELAGARDE Président-Directeur Général, es-qualité de représentant de la Ville de Niort.

Du 21 octobre 2013 au 08 février 2019, le Président-Directeur Général a été assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO dans le cadre d'un premier contrat de mandataire social couvrant la période 21/10/2013 au 20/10/2018, renouvelé pour une durée de trois ans du 21/10/2018 au 20/10/2021 par décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2018. Puis le Conseil d'Administration du 04 janvier 2019 a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO avec effet au 08 février 2019.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d'un contrat de travail qui s'est également achevé le 08 février 2019.

HISTORIQUE

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (anciennement dénommée SOPAC) se résume de la façon suivante : Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.

Du 1^{er} mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1^{er} janvier 2007 à la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre d'un transfert de compétences.

Au 1^{er} janvier 2007, une volonté commune Ville de Niort/Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération de Niort et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.

Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort, les Actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE, à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1^{er} juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3.500 personnes.

Il est précisé que la durée de cette convention d'affermage dont l'échéance était fixée initialement au 30 juin 2018 a été, par décision du Conseil Municipal de Niort en date du 05 février 2018, prolongée jusqu'au 30 juin 2019 afin de permettre à cette dernière, d'attendre les conclusions de l'étude diligentée visant l'environnement de l'Acclameur pour la définition du périmètre de la future délégation.

La Ville de Niort a lancé une consultation en date du 18 novembre 2018 visant la nouvelle Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre de l'Acclameur sous la forme d'un contrat de concession au sens du décret du 1^{er} février 2016. Par décision de son Conseil d'Administration en date du 04 janvier 2019, la SO SPACE s'est portée candidate à ce marché en remettant son offre le 09 janvier 2019.

La Commission de Service Public réunie le 31 Janvier 2019 a déclaré l'offre de la SO SPACE recevable et autorisé l'ouverture des négociations.

Les termes du nouveau contrat de concession arrêtés à l'issue d'une longue période de négociation (de février à juin 2019), et fixant l'équilibre financier pour la SO SPACE sur la durée de la DSP avec un résultat quasi sans marge les 3 premières années ont été approuvés par le Conseil Municipal de Niort en date du 17 juin 2019 et de la SO SPACE en date du 28 juin 2019.

SON CAPITAL SOCIAL :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en Euros	Nbre d'actions	Nbre de sièges de Conseillers
1. PERSONNES PUBLIQUES				
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100	1
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %			
2. AUTRES ACTIONNAIRES				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Union des Commerçants Niortais	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %			
TOTAL	100 %	3 488 742,50	228 770	11

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2019.

SON ACTIVITE :

Sur l'exercice 2019 la SO SPACE est organisée autour du schéma suivant :

- ✓ Stationnement
- ✓ Acclameur
- ✓ Vie sociale (fonctions supports administrative, juridique, RH, comptable et financière)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

A l'initiative de son Autorité de Tutelle, la réflexion engagée par les deux structures SO SPACE/SEMIE s'est poursuivie sur 2019, visant la restructuration de ces dernières, dans une logique de rationalisation, permettant l'émergence d'un outil répondant aux ambitions de la politique de développement du Territoire Niortais en termes d'Habitat, de Mobilité et Economique.

LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2019, 28 Collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme **ANNEXE 1**) en contrat à durée indéterminée.

Depuis le 1^{er} juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

➔ Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 11 personnes au 31 décembre 2019.

➔ Les autres membres du personnel dont les fonctions supports et ceux dédiés à l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE au titre de 2019, sont organisées autour du schéma suivant :

→ **Du 1^{er} janvier au 08 Février 2019**

- Un Président-Directeur Général assisté d'un Directeur Général Délégué, assurent la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions :
- Une Direction chargée des Activités et du Développement
- 1. Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- 2. Un Etablissement Stationnement avec une Direction « Technique » dédiée
- 3. Un Etablissement Acclameur avec une Direction « Technique » dédiée

→ **Depuis le 11 Février 2019**

- Un Président-Directeur Général assure la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions :
- 4. Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions ressources humaines, juridique, comptable et financière
- 5. Un Etablissement Stationnement avec une Direction « Technique » dédiée
- 6. Etablissement Acclameur avec une Direction « Technique » dédiée

Les deux établissements Stationnement et Acclameur sont dotés d'une Direction technique et de moyens humains propres.

SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- **Le Directeur Général Délégué** en fonction jusqu'au 08 Février 2019 est chargé avec le Président-Directeur Général, avec lequel il partage la représentation légale, de la Direction Générale.

Il exerce par ailleurs jusqu'à son départ le 08 Février 2019, une fonction salariale de Directeur des Activités et du Développement. A ce titre, il est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il a notamment reçu la mission :

- D'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, Elus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.
- D'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature.
- De définir, sous les orientations du Président-Directeur Général, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- D'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- De mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.

- **La Directrice Administrative et Financière** (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE) œuvre aux côtés du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements dans la limite de ses prérogatives.
- **La Responsable comptable** (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE) gère la partie comptable, social/payé et fiscale.
- **La Responsable RH et Juridique** (à temps partagé avec la SEMIE 50%) collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.
- **La Comptable** collabore avec la Responsable comptable.
- **L'Assistante de direction, administrative et juridique** collabore avec le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE dans le cadre d'une convention de prestations de service signée entre la SEMIE et la SO SPACE.

L'EQUIPE DEDIEE A L' ACCLAMEUR

Le Directeur de l'Équipement, est responsable de l'activité déployée sur le site de l'ACCLAMEUR, notamment sur les volets : programmation et accueil des manifestations, il organise l'activité et gère l'exploitation de l'Acclameur dans ses dimensions techniques, commerciales, humaines, financières, ..., dans un objectif de qualité et de rentabilité économique, selon les règles de sécurité des biens et des personnes.

Il organise le travail de l'équipe en place en fonction des activités.

- Participer à la définition des orientations stratégiques (investissements, équipements, spécialisation, ...) de la So-Space notamment sur la partie Acclameur
- Déterminer et mettre en place l'organisation de l'exploitation (horaires, accueil du public, utilisation des équipements, ...)
- Coordonner l'activité de l'équipe et mener des actions de gestion des ressources humaines (recrutement, formation, ...)
- Contrôler l'entretien des équipements, matériels, installations et identifier les besoins en renouvellement ou réparation
- Analyser les données d'activité de l'exploitation (nombre d'entrées, recettes, ...), réaliser le bilan annuel et identifier des axes d'évolution
- Effectuer le suivi comptable et administratif de l'activité de l'Acclameur
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication sur les activités de l'Acclameur
- Elaborer ou faire évoluer les procédures d'hygiène, sécurité, ... en contrôlant l'application et apporter un appui technique au personnel
- Assurer la mise en œuvre de la maintenance préventive/curative de premier niveau des équipements de l'Acclameur (scène, équipement d'éclairage, équipement de son, gymnases, salle d'escalade, club Acclameur, etc.)
- Est responsable de la sécurité du site

Le Directeur Technique sous l'autorité du Directeur de l'Équipement, participe d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires à la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités dispensées au sein du Centre de l'Acclameur selon la réglementation sécurité et les impératifs des clients. Il veille plus particulièrement à la conformité technique des dossiers présentés, du matériel employé, ainsi que la validité des autorisations nécessaires

Il coordonne les activités de différents services techniques.

Le Directeur Technique a en outre pour mission de :

- Étudier le projet de spectacle, de représentation ou de séminaire et définir les conditions de réalisation (lieux, logistique, compétences, ...) et les moyens techniques, artistiques, ... établir le plan de salle
- Coordonner l'activité de l'équipe technique
- Superviser l'acheminement et l'installation de la logistique et de la signalétique sur le lieu d'un spectacle ou d'un séminaire
- Contrôler le déroulement de la représentation, l'application des règles de sécurité et intervenir en cas de dysfonctionnement
- Effectuer le suivi administratif (contrat de travail, déclaration d'accident de travail, d'absence, ...) et financier (note de frais, ...) du projet
- Recruter le personnel technique, selon les besoins et constituer des équipes
- Effectuer l'implantation d'éléments de décor et de matériel technique d'éclairage, de sonorisation, sur le lieu de spectacle ou de séminaire
- Solliciter un appui logistique (sécurité, électricité, ...) auprès des services concernés selon les besoins d'un spectacle, d'un tournage
- Déterminer les besoins d'acquisition ou de location en matériel technique (achat, location)
- Assure l'encadrement des agents d'exploitations polyvalents, ainsi que du personnel extérieur.

Il peut en outre accompagner, relayer ou remplacer le Directeur de l'équipement pour des opérations ponctuelles.

Le Directeur de l'Équipement et le Directeur Technique veillent au respect des règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et mise en place de moyens de prévention nécessaires ainsi que le respect des règles de sécurité du travail par tout le personnel technique.

L'Assistante de Gestion Administrative.

Cette dernière a été recrutée à compter du 03 Juin 2019 en remplacement de la précédente Assistante Administrative qui a quitté les effectifs de la SO SPACE au 30 Avril 2019.

Sous l'autorité du Directeur de l'Équipement, assure la gestion comptable, financière et administrative de l'Établissement y compris du personnel de la structure sur les aspects gestion des heures de travail. Elle assure l'organisation administrative de l'accueil des manifestations de toutes les activités à caractère « affaires » ainsi que l'établissement des bilans des opérations de clôture des concerts et spectacles et plus généralement de tout événement se déroulant au centre de l'Acclameur.

Elle Assure le suivi budgétaire, saisie et édition d'états (comptables, financiers, d'activité) tant pour la direction de l'Acclameur que pour la direction administrative et financière

Elabore et suit les documents de gestion et de reporting.

Assure la gestion administrative du personnel

Suivi des relations clients et fournisseurs

Peut prendre en charge le suivi complet de dossiers (contrats de maintenance des équipements, suivi de relance clients, gestion administrative du personnel ...) ou d'événements spécifiques (organisation de séminaires, salons, ...).

Veille au respect des dispositions conventionnelles (contrat de DSP) et légales pour les missions qui la concerne.

Organise et coordonne les informations internes et externes, parfois confidentielles, liées au fonctionnement de la structure.

L'Assistante Administrative et Commerciale :

Ce poste d'Assistante Administrative et Commerciale sous la responsabilité du Directeur de l'Équipement assure les missions de chargée de promotion, prospection de clientèle, suivi des plans et actions de commercialisation, traitement commercial et administratif des commandes des clients ainsi que des missions d'accueil au public et de secrétariat de Direction. Elle réalise les devis, la facturation du Club. Elle assure l'organisation des réceptions traiteurs, les contrats des différents spectacles ainsi que les enregistrements des abonnés de la Verticale. Elle participe à l'accueil des différents publics et assure la mise en œuvre ainsi que le suivi des actions de communication.

Deux Techniciens Polyvalents en contrat à durée indéterminée depuis le 1^{er} juillet 2019. Depuis juin 2016, les prestations correspondant au second poste en fonction depuis janvier 2013 étaient externalisées. Ces deux postes sont sous l'autorité du Directeur Technique et du Directeur d'Établissement ils :

- Participent, d'une manière générale à la mise en œuvre des dispositions techniques nécessaires la réalisation de l'ensemble des manifestations et activités organisées à L'Acclameur et au Club Acclameur.
- Participent à l'entretien général, à la maintenance et aux petites réparations de l'ensemble des installations.
- Participent à l'accueil des manifestations : état des lieux, ouverture et mise à disposition des espaces, inventaires.
- Assurent une permanence technique pendant les manifestations, assistance au régisseur pour l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires.
- Peuvent assurer la gestion des équipes de techniciens vacataires en absence du Directeur Technique.
- Mettent en œuvre de la machinerie du plateau, décors et accessoires nécessaires à la représentation des spectacles.
- Déterminent les conditions de mise en œuvre du matériel adapté au lieu et au type de réalisation.
- Déchargent/chargent, opèrent les montages/démontages/réglages, utilisent les moyens de manutention.
- Respectent les règles de sécurité lors de la mise en œuvre des matériels et mise en place des moyens de prévention nécessaires lors des montages/démontages et lors de l'exploitation.
- Assistent le Directeur Technique pour l'accueil, l'organisation, le suivi et le contrôle des prestataires intervenants pour la maintenance, l'entretien et les réparations.
- Opèrent les mises en place ou les modifications de configuration (revêtements, assises, plateau scénique, installations diverses, ...)
- Accueillent les associations sportives ou tout autre usager dans le gymnase et la salle d'escalade en complément du personnel dédié.

- Ils peuvent également être appelé à remplir des tâches hors de sa spécificité, lorsque celles-ci ne demandent pas une qualification ou une technicité particulière.
- Utilisent un engin nécessitant une habilitation :
 - CACES R 386 (Plates-formes élévatrices mobiles de personnes)
 - CACES R 389-3 (Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg)
- Réalisent des interventions nécessitant une habilitation :
Habilitation électrique, travaux hors tension (B0, B0V, B1 B1V, H0,

L'Animateur Sportif/Responsable des activités sportives : organise et anime l'ensemble des activités sportives sur le site de l'Acclameur et plus spécifiquement dans le domaine de l'escalade selon les besoins (loisirs, initiation, compétitions, école de la SO SPACE ...) et les règles de sécurité des personnes. Il organise les activités sportives et assure la gestion de l'occupation des espaces sportifs (Verticale de l'Acclameur, dojo, salle d'escrime) du site et participe à la promotion et à la commercialisation de la salle d'escalade (verticale de l'Acclameur).

A ce titre, il a pour mission de :

- Elaborer le projet d'animation sportive et de développement de l'activité escalade selon les orientations de la structure
- Informer le public sur la pratique des disciplines sportives et les modalités d'organisation des séances
- Evaluer le niveau de départ des pratiquants de l'activité escalade et déterminer les objectifs sportifs
- Présenter l'exercice aux pratiquants et apporter un appui technique
- Effectuer le suivi du matériel et des équipements sportifs dans le respect des règles de sécurité
- Organiser des manifestations sportives et effectuer des démarches appropriées
- Réaliser le bilan du projet éducatif ou d'animation sportive et proposer des évolutions
- Veiller au respect des différentes réglementations, dont le règlement intérieur et de la sécurité
- Proposer les conditions d'accueil aux plans financiers, techniques, matériel et humaines aux différentes manifestations sportives
- Assurer l'interface avec les différents utilisateurs (associations, établissements scolaires), proposer les conditions d'accueil et établir les plannings d'usage
- Définir et proposer les aménagements et investissements nécessaires
- Participer au bon fonctionnement général du site, notamment au plan de l'accueil de manifestations sportives en assistant le directeur d'équipement en mobilisant sa connaissance du monde sportif.

Il peut en outre mettre en place des formations d'encadrant en escalade et des sorties escalades en milieu naturel.

Les animateurs sportifs sont au nombre de trois en contrat à durée indéterminée : Ils organisent et animent les activités sportives dans le domaine de l'escalade afin de former ou entraîner le public selon ses besoins (loisirs, initiation, ...) dans le respect des règles de sécurité des personnes. Ils sont plus spécifiquement chargés d'élaborer le projet d'animation sportive selon les orientations de la structure.

De par sa formation de base, l'un d'entre eux assure de surcroît l'organisation du planning d'ouverture des voies, l'entretien et la maintenance de la SAE et des blocs.

Il participe en lien avec le Responsable des Activités Sportives à la promotion et à la commercialisation de la SAE. Ce dernier porte le titre de **Chef Ouvreur**.

La Gouvernante : réalise des opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces, locaux, équipements de l'Acclameur selon la réglementation d'hygiène et de sécurité. Elle coordonne les équipes de prestataires extérieurs lorsque leur intervention est nécessaire. Elle peut assurer, en appui du Coordinateur événementiel, la logistique des petits déjeuners ou cocktails déjeunatoires organisés par la société.

L'ensemble de l'équipe de l'Acclameur décrite ci-dessus bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée au 31 décembre 2019. Elle est amenée à assurer des permanences durant la tenue de manifestations ou d'événements se déroulant dans la grande halle, les équipements sportifs (S.A.E.) ou le Club de l'Acclameur.

ETABLISSEMENT ACCLAMEUR

I. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT :

La SO SPACE exploite et assure la maintenance du Centre Sportif, Evènementiel et d'Affaires de l'Acclameur dans le cadre d'une Délégation du Service Public (DSP) qui a connu 2 périodes au cours de l'année 2019 :

→ Du 1er Janvier au 30 Juin 2019, cette DSP a pris la forme d'un contrat d'affermage signé avec la Ville de Niort pour une durée initiale de six années, qui a pris effet le 1er juin 2012 renouvelée jusqu'au 30 juin 2019 par avenant N° 3 du 28 Février 2018.

Pour mémoire ces dispositions ont été modifiées par avenants N°1 du 16 septembre 2013, n°2 du 03 Août 2015.

→ Du 1er Juillet au 31 Décembre 2019, point de départ de la nouvelle DSP après mise en concurrence, dans le cadre d'un contrat de concession signé avec la Ville de Niort en date du 28 juin 2020.

Le présent rapport concerne la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2019. Le rapport financier comprendra également un état des comptes pour l'intégralité de l'année 2019.

Le Centre exploité comprend deux bâtiments :

- **Le bâtiment principal l'Acclameur dispose :**
 - d'une partie spectacles-événements qui peut accueillir des concerts, événements sportifs ou des séminaires allant de 450 jusqu'à 3500 personnes en fonction des types d'activités et du choix de configuration de la salle.
 - d'une partie sport qui comprend :
 - Un mur d'escalade la Verticale de l'Acclameur, un des plus grands murs d'escalade indoor de France doté de 2 blocs
 - Un dojo et une salle d'escrime que la SO SPACE gère pour le compte de la Mairie de Niort.
 - Tous les espaces nécessaires au fonctionnement de ces espaces (espaces d'accueil au public, régie et poste de sécurité, vestiaires, loges, infirmerie, sanitaires, réserves, locaux techniques, bars, espaces VIP...).
- **Un bâtiment annexe le Club Acclameur :** qui dispose d'un ensemble de salles de séminaires ou de réunions modulables pouvant accueillir de 20 à 300 personnes dans trois salles, complétées par un espace traiteur – restauration indépendant.

Le Club Acclameur accueille les locaux administratifs du personnel dédié au site et d'une structure indépendante France Télévisions.

La SO SPACE exploite l'Acclameur à ses risques et périls sur la partie économique de sa gestion.

Ses recettes sont constituées par :

- la perception de divers droits d'accès et d'utilisation des équipements et services,
- la compensation forfaitaire tarifaire versée par la Collectivité et fixée contractuellement en contrepartie des contraintes de service public (contraintes pédagogiques, culturelles et sportives, grille tarifaire sociale, servitudes au profit du concédant, accueil de scolaires, d'associations et clubs sportifs, accueil de France télévision,...).
- la rémunération versée par la Ville de Niort pour la gestion de la salle de gymnase dédiée essentiellement à une gestion associative pour le compte de ladite Collectivité.

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE D'EXPLOITATION

2.1 Activités au sein du centre sportif :

L'activité au sein du centre sportif se répartit sur 2 espaces :

La salle de gymnase

Une activité au sein du gymnase répartie entre un dojo et une salle d'arme au sein de laquelle la SO SPACE a accueilli, conformément à ses obligations contractuelles les clubs, associations et scolaires désignés par le Délégué suivant le planning figurant en **ANNEXE 2**.

La SO SPACE a permis une occupation de cette salle en vue de l'organisation d'activité d'enseignement, d'animation et d'encadrement de la pratique des sports de combats à destination des usagers désignés ci-dessus.

En contre partie de sa mission d'accueil, la SO SPACE a perçu du Délégué un complément de prix de 57.500 € sur la période. Compte tenu de son planning d'occupation, aucune activité « économique » n'a été dispensée au sein de cet espace.

La salle de gymnase de l'Acclameur a accueilli sur le second semestre 2019 les licenciés des Clubs et Associations niortaises suivantes :

- Sporting Karaté Club
- Judo Club Niortais
- Taekwondo Club Niortais
- L'Ecole Niortaise de Taekwondo
- la Police Municipale

La salle d'escrime accueille le cercle d'escrime Duguesclin

- Une activité au sein de la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.) qui se répartit entre des créneaux réservés aux associations et clubs niortais (**ANNEXE 3**) signataires d'une convention bipartite avec la SO SPACE, des créneaux pour les écoles, collèges, lycées, etc., des créneaux d'ouverture au public pour une utilisation économique par la SO SPACE.

La Salle Artificielle d'Escalade



Comme tous les ans, La S.A.E. a accueilli en 2019 :

Des clubs d'escalade

Des écoles, centres de loisirs et groupes

Des entrées libres

Des entreprises et les CE

L'école d'Escalade de l'Acclameur :

Sur la période **Juillet 2019 – Décembre 2019**, La Verticale comptait **307** abonnés contre 282 en 2017 – 2018. L'école d'escalade propose 21 cours répartis sur 6 jours pendant la période scolaire et des modules découverte durant les vacances.

L'école d'escalade de l'Acclameur : la Verticale compte

307 abonnés SO SPACE au 31 décembre 2019 (282 au 31.12.2018) et au total a accueilli 23 683 (20 476 en 2018) usagers dans les conditions tarifaires fixées en **ANNEXE 4**. Sur la seule période 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, 10 208 usagers ont fréquenté la S.A.E.

2.2 Activités évènementielles :

A noter que la Halle et le Club Acclameur sont ouverts toute l'année, hormis les semaines 32, 33 et 34.

La mise à disposition des espaces de la grande Halles respectent les conditions tarifaires figurant **en Annexe 5**.

2.2.1. Spectacles

Sur la période du deuxième semestre 2019, 9 représentations de spectacles (concert, one man show, ballet, ...) ont eu lieu à l'Acclameur pour un chiffre d'affaires de 74 220 € (hors recettes bar)

DATE	SPECTACLE	PRODUCTION	NBRE SPECTATEURS
07/11/2019	LEGENDS OF ROCK	AGO	1300
23/11/2019	FREDERIC FRANCOIS	AZ	1160
26/11/2019	FOREVER KING OF POP	INDIGO	1189
30/11/2019	CELTIC LEGENDS	AZ	1128
04/12/2019	AHMED SYLLA	EUTERPE	1213
12/12/2019	MICHELE BERNIER	AZ	1256
07-08/12/2019	NOEL (3 représentations)	AZ PROD	3459
Nombre de spectacles moyenne jauge			6
Nombre de spectacles grande jauge			1
Total Nombre de spectacle			9
Total nombre de spectateurs			10705

Pour mémoire les engagements conventionnels **annuels** pris par la SO SPACE au titre des spectacles de divertissement à destination du grand public s'établissent à 26 représentations réparties comme suit :

- 3 spectacles de « grande envergure » susceptibles d'accueillir plus de 2300 personnes en jauge haute,
- 10 spectacles de « moyenne envergure » susceptibles d'accueillir 1500 à 2300 personnes en jauge basse ;
- 13 spectacles de « petite envergure » susceptibles d'accueillir de 900 à 1500 personnes en petite jauge.

A titre de précision, le prévisionnel second semestre de 2019 annexé aux nouvelles dispositions conventionnelles est basé sur la moitié de l'année complète de référence.



2.2.2. Manifestations économiques

En plus de ces spectacles, la Grande Halle a accueilli 3 manifestations économiques (6.50 jours de location en tout).

Date	Libellé	Interlocuteurs	Nbre jours location	Nbre participants
27-29/09/19	SALON VEHICULE DE L'OCCASION	NR COMMUNICATION	3,00	0
05/10/2019	NIORT EN FORME	VDN	2,50	1500
16/11/2019	Salon de l'Etudiant	L'ETUDIANT	1,00	3000
TOTAL EVENEMENTS ECONOMIQUES		3	6,50	4500

L'ensemble de l'activité "manifestations économiques" dans la Grande Halle a généré un chiffre d'affaires de 34 514 €



Salon de l'étudiant 16 novembre 2019

2.2.3. Manifestations sportives

Au second semestre 2019, l'Acclameur a accueilli 2 manifestations sportives contre 3 en 2018 et 4 sur le premier trimestre 2019 pour un chiffre d'affaires quasi identique. A noter que la plupart des manifestations sportives sont tributaires des subventions des collectivités locales pour pouvoir se dérouler. Ces manifestations peuvent comme dans le cadre du Match de gala de Basket générer des retombées économiques importantes pour le territoire (hôtels, chambres d'hôtes, restaurants, ...).

Date	Libellé	Interlocuteurs	Nbre de jours location	Nbre participants/visiteurs
13/09/19	MATCH DE BASKET	ASN BASKET	3	2800
21/09/19	MATCH DE HANDBALL	HANDBALL CLUB CELLES /BELLE	2	3000
TOTAL EVENEMENTS SPORTIFS			5	5800

Le chiffre d'affaires généré par les événements sportifs a été de 12 287,00 €

2.3 Activité du Club Acclameur :

Sur la période du 01 Juillet au 31 décembre 2019, le Club a accueilli 27 manifestations (27.50 jours d'utilisation) pour un chiffre d'affaires de 21 821 € dans les conditions tarifaires fixées en **ANNEXE 6**

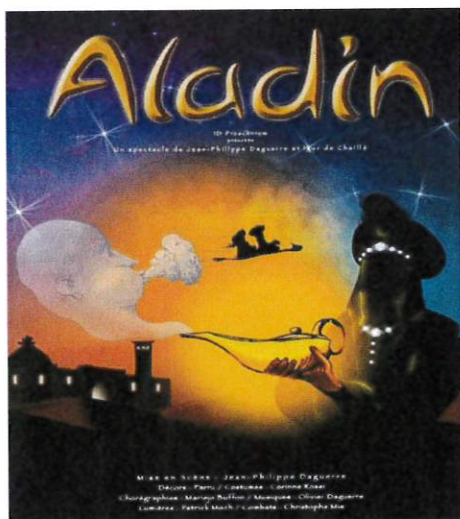
- 59 manifestations sur la totalité de 2019 (63,50 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 68 785
- 57 manifestations en 2018 (67 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 53 584 €
- 56 manifestations en 2017 (73 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 44 569 €
- 59 manifestations en 2016 (75 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 42 228 €
- 65 manifestations en 2015 (86 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 37 211 €
- 46 manifestations en 2014 (69 jours d'utilisation) et un chiffre d'affaires de 34 936 €
- 32 manifestations en 2013 et un chiffre d'affaires de 38 860 €.

Cette année, toutes les soirées ont été organisées dans le cadre des arbres de Noël pour les CE avec le spectacle Alladin co-produit par la SO SPACE et AZ Production.

- Le principe des soirées VIP lors de spectacles :
- ▶ Une entreprise achète un certain nombre de places soirée VIP qui se décompose en :
 - Un accueil privilégié au Club avant le spectacle (parking, hôtesse d'accueil, identification de l'entreprise)
 - Un apéritif dinatoire au club
 - Une place pour le spectacle en carré or avec entrée privilégiée

Sur la période du 01 Juillet au 31 Décembre 2019, 2 soirées VIP ou opérations de partenariat ont été réalisées générant un chiffre d'affaires de 10 551 €.

Date	Libellé	Interlocuteurs	Nbre jours location	nbre pers
04/12/19	CARRE VIP AHMED SYLLA	HYDROTIS ASSOCIATION	1	60
12/12/19	CONFERENCE/COCKTAIL VIP	GHROHE	1	110
TOTAL SOIREE VIP			2	170



Au titre de l'année 2019, l'activité de l'ensemble des espaces de l'Acclameur se résume comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de jours d'occupation (hors espaces sportifs)		116	187	189	170	160	132
Fréquentation escalade (nbre personnes)		10 692	14 399	18 249	20 457	20476	23683
Nbre de spectacles	20	21	23	23	15	22	22
Nbre de spectateurs	28 375	30 944	43 581	34 977	23 542	36467	26960
Nbre événements sportifs	5	4	7	8	4	3	6
Nbre Grands Evénements Economiques	5	5	7	7	8	5	8
Nbre événements Club	32	46	65	58	56	57	69
Nbre Soirée VIP	2	6	6	9	9	6	3

2.4 Prestations traiteur :

Pour mémoire, afin d'offrir à ses clients des prestations de qualité, expertes et sécurisées, la SO SPACE a, suite à une consultation, référencé 10 traiteurs pour tout besoin en terme de restauration (Apéritif / Cocktail déjeunatoire ou dinatoire debout, déjeuners, diners, plateaux repas ou buffets assis) répartis suivant des typologies distinctes :

- 4 couvrant des prestations < 500/1000 personnes
- 3 couvrant des prestations > 2000 personnes
- 1 restaurant « insertion »
- 1 référencé BIO
- 1 référencé PRESTIGE.

Chaque traiteur intervenant dans le cadre d'une prestation au sein de l'Acclameur s'engage à verser une redevance sur le chiffre d'affaires réalisé auprès des clients, calculée suivant 2 schémas :

- Prestation réalisée jusqu'à 500 personnes : 10% du CA
- Prestation réalisée au-delà de 500 personnes : 5% du CA.

Il est précisé par ailleurs que dans l'hypothèse où un client impose son traiteur non référencé par la SO SPACE, la redevance due par ce dernier passe à :

- 15 % jusqu'à 500 personnes
- 10% au-delà de 500 personnes

Le niveau de recettes générées par les prestations Traiteurs reste dans la moyenne de ceux enregistrés sur les précédents exercices.



De plus le Club Acclameur accueille dans la partie administrative de ses locaux :

- Le studio d'injection de France 3 (15,30 m²) ainsi qu'un bureau pour les journalistes (17,96 m² incluses les parties communes) pour un CA semestriel de 4.033 €.

2.5 Les Actions de communication entreprises par le Délégué :

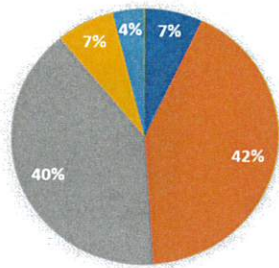
Afin d'assurer le développement commercial et la communication de l'équipement auprès du grand public et des décideurs sportifs et économiques, la SO SPACE a mis en place plusieurs moyens de promotion, de communication et commerciaux allant du Business to business vers du Business to customer en fonction des différents « produits » de l'Acclameur (spectacle, séminaire, escalade, ...). Pour ce faire, tous les moyens classiques sont utilisés.

Ainsi sur le marché professionnel (séminaire, salons, événements d'entreprises) sont utilisés :

- **Du démarchage direct** des entreprises de la grande région (via des opérations de démarchage – fichier qualifié d'entreprises actualisé, invitation d'entreprise via le Club des entrepreneurs, démarchage direct, ...) pour la partie congrès – séminaire.
- **L'adhésion au Club affaire de l'Office de Tourisme de Niort vallée de la Sèvre Niortaise** et participations à des opérations de promotion (salons, opération à la maison de la nouvelle Aquitaine, participation aux opérations dans le cadre de Congrès cité). Via Congrès Cité (club d'office de tourisme pour promouvoir le tourisme d'affaire), ou via le groupe tourisme d'affaire l'Office du tourisme assure la promotion et la commercialisation de l'ensemble de l'offre du territoire incluant l'Acclameur.
- **Promotion via des sites ou des revues spécialisées, l'Acclameur est référencé dans :**
 - Le guide BEDOUK des lieux et prestataires du MICE.
 - Le guide du tourisme d'affaire de l'Office de Tourisme de Niort marais Poitevin
 - Sur le site web de l'Office de Tourisme de Niort marais Poitevin

· Promotion via internet et les réseaux sociaux : (site web, Facebook, twitter, Google my business, ...), sur la partie affaire.

2019



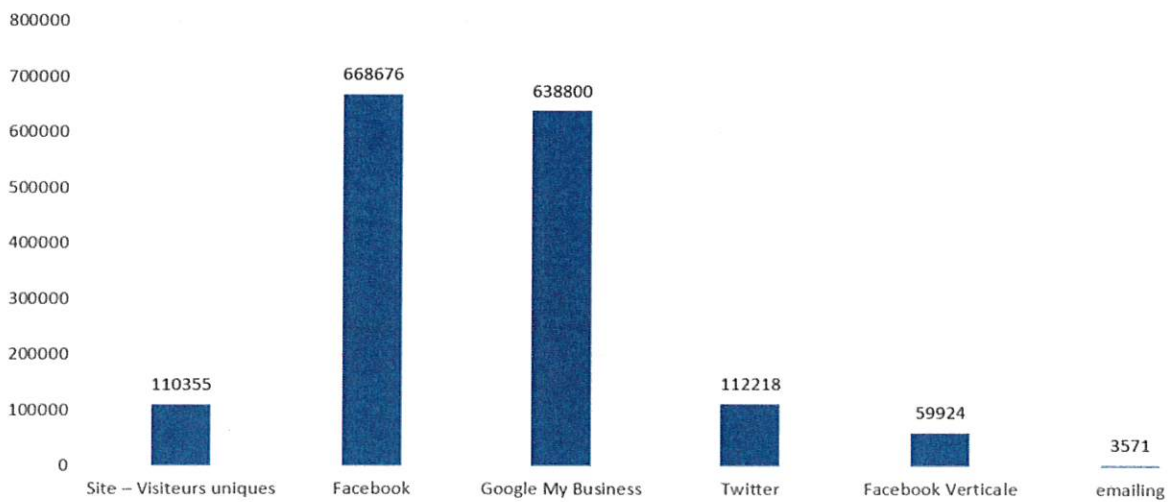
⇒ **Rapport Digital 2019 :**

Rapport annuel 2019 – L'Acclameur

Nombre de personnes touchées en 2019 (estimation) : 1 593 544 soit sur le semestre 796 772

■ Site – Visiteurs uniques ■ Facebook ■ Google My Business
■ Twitter ■ Facebook Verticale ■ emailing

2019



Moyenne mensuelle : 132 795

- Moyenne quotidienne : 4 365 personnes touchées (estimation).

Analyse de situation

- L'année 2019 est la meilleure année en terme d'audience pour le digital de L'Acclameur.
- Belle amélioration de l'audience du site.
- Progression constante de Google My Business.

Rapport pour <http://www.lacclameur.net/> A passé avec succès 6 des 15 meilleures pratiques testées

Les résultats fournis par cet outil sont uniquement à des fins éducatives et diagnostiques, il n'est pas destiné à comparer des sites Web. Cet outil est en version bêta et toujours en développement actif, toutes les informations données peuvent changer à l'avenir.



Performance environnementale : B (65,6 / 100)



Nous pondérons le poids de certains éléments techniques qui induisent l'empreinte physique du site pour aboutir à un indicateur synthétique : l'EcolIndex

Complexité de la page d'accueil



Unité : nombre d'éléments du DOM

Le nombre d'éléments du DOM témoigne de la complexité du site et donc, a priori, des efforts à faire par le navigateur pour afficher la page. Plus le nombre d'éléments du DOM est important et plus il faut de puissance (notamment CPU) pour l'afficher.

Plus la puissance pour afficher la page est importante et plus on contribue à raccourcir la durée de vie de l'ordinateur sur lequel il s'exécute. A l'inverse, un site particulièrement simple et léger contribue à allonger la durée de vie du terminal.

Page Facebook de L'Acclameur

L'ACCLAMEUR

L'Acclameur | Niort
@acclameur

Accueil
Publications
Avis
Vidéos
Photos
Événements
À propos
Communauté
Groupes

Créer une Page

J'aime Partager ...

En savoir plus Envoyer un message

Publications

L'Acclameur | Niort, 😊 heureux.
6 juillet, 01:01

Les mini-stages escalade - Juillet 2020
Découverte et/ou perfectionnement pour les 10/16 ans en fonction du niveau de chacun, sur 3 après-midi de 14h à 17h30. Sorties en falaise en fonction de la météo.
3 sessions :
- du mercredi 15 au vendredi 17 juillet
- du mercredi 22 au vendredi 24 juillet... Afficher la suite

L'Acclameur | Niort
Salle de sport ou de spectacle à Niort
4.4 ★★★★★

À PROPOS L'ACCLAMEUR | NIORT

LA VERTICALE

La Verticale
@laverticaleniort

Accueil
Publications
Avis
Vidéos
Photos
À propos
Communauté
Événements

Créer une Page

J'aime Partager ...

Appeler Envoyer un message

Publications

La Verticale
21 juillet, 06:52

Rappel: le port du masque est obligatoire dans tous nos espaces, sauf pour la pratique.
#53nouvellesvoies
Waoouh !

La Verticale
Salle d'escalade à Niort
5 ★★★★★
Actuellement ouvert

Communauté Voir tout

638 personnes aiment ça
716 personnes suivent ce lieu
85 visites

À Propos Voir tout

→ En plus des outils d'information et de promotion dématérialisés la SO SPACE a réalisé en 2019 :

7 lettres d'infos (e-mailing) dans l'année (dont 3 au second semestre) : 16 112 expéditions dont :

- 3571 lues
- Taux de lecture : 22%

Pour la partie spectacle :

- **Affichage sur les réseaux dédiés** (abri bus, panneaux de type Graphic Affichage, affichage gratuit, ...) dans un rayon de 100 km autour de Niort (Niort, Poitiers, La Rochelle, Bressuire, sud Vendée, ...)
- **Diffusion de brochure** : 40 000 exemplaires pour AZ Production par exemple), set de table restauration rapide
- **Diffusion de flyers programmes** : 1 x 7500 exemplaires par semestre
- **Partenariats radios** : en fonction des artistes (NRJ, Sky rock, RTL 2, Colline FM, ...) avec jeux concours, publicités, etc.
- **Publicité Presse écrite** : (Niort en Poche, Poitiers affiche Hebdo, Voici, Gala, Femme Actuelle, Télé loisirs...)
- **Relation presse** : conférence de Presse
- **Publicité TV** : dans certains cas (TF1, TMC, M6, ...)
- **Promotion via internet et les réseaux sociaux** : (site web, Facebook, twitter, Google my business, ...) sur la

partie spectacles

Il est précisé que la promotion des spectacles d'artistes programmés à l'Acclameur est assurée par chacun des producteurs, en l'espèce la SO SPACE n'intervient qu'en tant que prestataire pour louer la salle. Les recettes des spectacles sont encaissées par le producteur, la SO SPACE ne percevant qu'une commission sur les ventes réalisées par ce dernier, qui varie de 10 à 12 % en fonction du spectacle (type de spectacle, nombre de répétitions, présence d'un entracte, etc.). »

→ Deux campagnes d'affichage sur panneaux 4X3 réalisées en 2019 sur des sites stratégiques notamment aux entrées de ville dont une au second semestre.

2.6 : Politique d'entretien et de maintenance

Conformément à ses obligations contractuelles, la SO SPACE Délégitaire prend en charge, suivant la répartition fixée à **L'ANNEXE 7**, tous les travaux d'entretien, de maintenance préventive et corrective, les travaux de gros entretien, et de renouvellement de tous les biens délégués.

Les travaux intervenant sur la structure et les éléments de gros œuvre de l'équipement sont à la charge de la Collectivité délégante.

2.6.1. Règles d'affectation des travaux et biens acquis par la SO SPACE

Les travaux sont classés en trois catégories :

Travaux de gros entretien qui font l'objet d'une provision pour gros entretien:

Travaux d'une certaine importance qui ont pour seul but de vérifier le bon fonctionnement des installations d'y apporter un entretien sans en prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

N'entrent pas dans cette catégorie les dépenses ayant pour objet de modifier des installations ou de prolonger leur durée de vie.

Les travaux de gros entretien programmés dans le cadre du nouveau contrat reposent sur l'expérience d'exploitation de la SO SPACE sur les six années passées. Ils sont programmés au fil de l'eau sur les cinq ans du nouveau contrat, en fonction de leur durée de vie et des coûts connus. La Provision Gros Entretien destinée à couvrir la future charge a été lissée annuellement sur la durée du contrat.

Sur la période du deuxième semestre 2019, les travaux de gros entretiens ont été les suivants :

Affectation	Objet	2019 (1/2)	Réalisé	Reprise travaux effectués	Report 2020	2020 (avec reprise 2019)	2021	2022	2023	2024 (1/2)	TOTAL
Général	Horloge extérieure Devis LUSSAULT signé du 18/10/2019 1490,88€ - prestation pas faite en 2019 >> à reporter sur 2020	1 400 €			1 400 €	1 400 €					1 400 €
Escalade	cordes SAE Facture BEAL du 09/07 P60/1117	1 800 €	1 618 €	1 800 €		3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	1 800 €	18 000 €
Escalade	Prises et Volumes SAE Facture SUNROC prises P60/1140 Facture ASTRUC volumes du 14/10 n°104 P60/1444 Facture JGRIMPE du 26/09/19 prises P60/1285 Facture VOLUMES du 23/12/19 p60/1905	6 000 €	5 918 € 788,30 € 2 896,50 € 1 400,38 € 832,51 €	6 000 €		12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	6 000 €	60 000 €
Halle	Rideaux asservis Devis BCCAIRE de 2016 (demande de réactualisation en 2018) - 2625 € Pas de date d'intervention : report en 2020 Il sera demandé en 2020 un contrat de maintenance pour intervention 1x/an d'environ 4500€HT pour 2 jours d'estimation en 2016	4 000 €			4 000 €	4 000 €	3 000 €		3 000 €		10 000 €
Général	Panneaux solaires : Remise en route Ca ne se fera pas, cela n'est pas été prévu !	4 200 €			4 200 €	4 200 €					4 200 €
Général	VMC : Réparation et remplacement éléments (CTA vestiaire) Devis de +8k€ de 2019 à refaire faire Pas d'intervention en 2019 Report sur 2020 pour la somme global (10k€ env.)	5 000 €			5 000 €	5 000 €		5 000 €			10 000 €
Général	Chaudière et circulation eau chaude : pompes, reprogrammation, rinçage... Pas d'intervention en 2019	4 500 €			4 500 €	13 500 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	4 500 €	45 000 €
Général	Onduleur (batterie, condensateur)						3 500 €		3 500 €		7 000 €
Général	Groupe électrogène (batterie, chargeur)								2 000 €		2 000 €
Général	Potence extérieure					1 000 €		1 000 €			2 000 €
Général	Bornes escamotables*						1 300 €		1 300 €		2 600 €
Halle	Gradins mobiles					3 800 €			3 800 €		7 600 €
Général	Sécurité : travaux sur SSI (reprogrammation, batterie) + Baes					6 500 €		1 500 €	5 000 €		13 000 €
Général	Electricité : changement différentiel					2 500 €		2 700 €		2 800 €	8 000 €
		26 900 €	7 536 €	7 800 €	19 100 €	57 500 €	32 400 €	34 800 €	43 200 €	15 100 €	190 800 €

-Au titre de l'année 2019, les travaux de gros entretien et de renouvellement ont représenté plus de 15 k€

Biens immobilisés : Nouveau/ Renouvellement :

Les travaux de renouvellement et nouveaux investissements qui font l'objet d'amortissement « conventionnel » sur la durée de la DPS par le biais d'une provision pour renouvellement pour les premiers de d'amortissement de caducité pour les seconds.

Entrent dans cette catégorie :

- tous biens d'une valeur unitaire supérieure à 500 € ;
- les travaux indispensables au maintien de la durée de vie des gros équipements, travaux lourds, travaux d'amélioration etc...

Ont été acquis sur la période concernée les biens amortissables suivants pour d'un montant d'environ 30 K€ :

- * matériel hifi,
- * acquisition complémentaire de matériel « enrouleurs automatiques » renforçant la sécurité de l'activité escalade pratiqué sur le mur et permettre l'exercice d'activité moins encadrée,
- * placards dédiés au gymnase (obligations contractuelle),
- * poutres gradins etc...

AMORTISSEMENTS TECHNIQUES DITS "CLASSIQUES"																
DROIT D'ENTREE	20500000	0200	01/07/2019	240 856,65 €	5	5	dé CA	24 283,63	48 171,33	48 171,33	48 171,33	48 171,33	23 887,70	240 856,65	-	
		0201						60%	14 570,18	28 902,80	28 902,80	28 902,80	28 902,80	14 332,52	144 514,00	
		0202						12%	2 914,03	5 780,56	5 780,56	5 780,56	5 780,56	2 866,52	28 902,79	
		0203						20%	4 856,73	9 634,26	9 634,26	9 634,26	9 634,26	4 777,54	48 171,31	
		0204						8%	1 942,69	3 853,71	3 853,71	3 853,71	3 853,71	1 911,02	19 268,55	
POUBELLES GH	22540000	0201	11/12/2019	1 440,00 €	2	5		41,42	720,00	678,58				1 440,00	-	
ENROULEURS AUTO ESC DE 2018	22540000	0203	01/07/2019	5 060,30 €	5	5	302,23	1 012,06	1 012,06	1 012,06	1 012,06	709,83		5 060,30	-	
MICROS HF CLUB	22830000	0202	11/09/2019	1 666,00 €	3	5		170,40	555,33	555,33	384,94			1 666,00	-	
				249 022,95 €				25 507,51	50 458,72	50 417,30	49 568,33	48 881,16	23 887,70	249 022,95	-	
AMORTISSEMENTS DE CADUCITE																
POUTRES GRADINS EST GH	22810000	0201	07/10/2019	3 972,30 €	10	4,74		201,13	838,04	838,04	838,04	838,04	419,02	3 972,30	-	caducité
								99,59	397,23	397,23	397,23	397,23	397,23	2 079,74	1 892,56	technique
ALIMENTATION 63A GH	22540000	0201	30/09/2019	1 180,00 €	5	4,75		62,11	248,42	248,42	248,42	248,42	124,21	1 180,00	-	caducité
								60,13	236,00	236,00	236,00	236,00	175,87	1 180,00	-	technique
ENROULEURS AUTO ESC	22540000	0203	27/07/2019	8 203,00 €	5	4,93		715,47	1 663,89	1 663,89	1 663,89	1 663,89	831,95	8 203,00	-	caducité
								710,18	1 640,60	1 640,60	1 640,60	1 640,60	1 640,60	8 913,18	-	technique
PLACARDS GYM	22810000	0204	29/11/2019	8 861,11 €	10	4,59		173,75	1 930,53	1 930,53	1 930,53	1 930,53	965,26	8 861,11	-	caducité
								80,11	886,11	886,11	886,11	886,11	886,11	4 510,66	4 350,45	technique
				22 216,41 €				1 152,46	4 680,88	4 680,88	4 680,88	2 340,44	22 216,41			caducité
								944,01	3 159,94	3 159,94	3 159,94	3 159,94	3 099,81	16 683,58		technique

A titre de précision, aucun renouvellement de bien n'a été effectué et corrélativement aucune provision pour renouvellement n'a été constatée sur la période 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 en raison de la jeunesse du nouveau contrat.

Travaux d'entretien courant :

Ils concernent toutes les interventions d'urgence ou nécessaires sur le bien exploité et n'entrant pas dans les deux catégories précédentes (exemple : dépannage, réparation en plomberie et électricité, travaux de serrurerie, ...).
Concerne tous les travaux d'urgence ou nécessaires n'entrant pas dans les catégories précédentes.

Le Directeur Technique, titulaire d'une habilitation électrique, ainsi que les Techniciens Polyvalents se répartissent les petits travaux d'entretien :

- Remplacement des ampoules
- Modification des installations électriques (astreinte électrique lors des spectacles)
- Petite maintenance bâtiment (serrurerie).

2.6.2. Contrats de maintenance souscrits par la SO SPACE

Dans le cadre d'une décision conjointe Délégrant, Déléataire du contrat d'affermage de la première DSP échu le 30 juin 2019, il a été convenu la prorogation jusqu'au 31 décembre 2019, de l'ensemble des contrats de maintenance en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Cette décision, corrélatrice aux termes de l'avenant N° 3 du 28 Février 2018 prorogeant la première DSP jusqu'au 30 juin 2019, à pour objet d'éviter toute rupture de prestations de maintenance nécessaire à l'exploitation.

A l'appui de cette décision, les contrats de maintenance avec des prestataires extérieurs sur la période, sont établis pour :

- Entretien chauffage climatisation (chaudière gaz, ventilation) : BRUNET
- Courants forts : INEO Atlantique Niort
- Système anti-intrusion (alarme) et abonnement télésurveillance pour intervention en cas de déclenchement de l'alarme : NEXECUR
- Système de détection incendie, désenfumage : INEO Atlantique Niort
- Ascenseurs (1 dans la Halle, 1 dans le Club Acclameur) : OTIS
- Groupe électrogène du système incendie : GEMA sas
- Extincteurs et trappes de désenfumage : VIAUD
- Onduleurs : SOCOMEC
- Gradins mobiles : JEZET
- Informatique : TEP DEVELOPPEMENT
- Bureaux de contrôle (électricité, levage, chauffage gaz, sécurité incendie) : APAVE (Les rapports du bureau de contrôles sont disponibles avec les registres de sécurité à L'ACCLAMEUR)
- Site internet et documents de communication : WEEB

En outre le nettoyage des salles et vitres de l'équipement est également confié en complément du travail de la gouvernante à un prestataire extérieur : NICKEL CHROME et IHP Services.

III. COMPTE RENDU FINANCIER

3.1 Compte de résultats période 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

3.1.1 Produits d'exploitation de l'activité Acclameur : période 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

Du 1^{er} Juillet au 31 décembre 2019, date d'entrée en vigueur de la nouvelle Délégation de Service Public sous forme de concession, l'Acclameur a généré un Chiffre d'affaire global de 293 982€ sur un total de 749 605 € pour l'année entière 2019. En termes de chiffre d'affaire, le second semestre 2019 représente environ 39 % du chiffre d'affaire 2019. Sa répartition figurant au sein des tableaux ci-dessous détaillant l'ensemble des produits traduisent :

- une diminution du CA des spectacles qui, bien qu'au nombre de 9 représentations sur le second semestre (au lieu de 13 sur les six 1ers mois), traduit des recettes moindres s'agissant notamment des 3 représentations du spectacle de Noël coproduit en décembre.

-une variation significative du CA des activités économiques corrélative au nombre d'évènements soit 5 sur le premier semestre et 3 sur le second.

Détail des produits

L'ACCLAMEUR	PRODUITS 1ER SEMESTRE 2019
Produits spectacles et concerts - Halle	156 980 €
Produits événement sportifs	12 356 €
Produits activités économiques - Halle	105 859 €
Club	46 963 €
Soirées VIP - Partenariats	
Escalade	81 591 €
Gymnase	47 841 €
Autres locations	4 033 €
Sub. Pour sujétions de service public	257 626 €
Divers (reprise amort, transfert de charges,...), autres produits	16 654 €
TOTAL	729 903 €

Détail des produits

L'ACCLAMEUR	PRODUITS 2EME SEMESTRE 2019
Produits spectacles et concerts - Halle	74 220 €
Produits événement sportifs	12 287 €
Produits activités économiques - Halle	34 514 €
Club	21 821 €
Soirées VIP - Partenariats	10 551 €
Escalade	79 057 €
Gymnase	57 500 €
Autres locations	4 033 €
Sub. Pour sujétions de service public	275 500 €
Divers (reprise amort, transfert de charges,...), autres produits	9 761 €
TOTAL	579 243 €

A ce chiffre d'affaires s'ajoute, le montant de la compensation financière contractuelle pour sujétions de services publics versée par la Ville délégante à concurrence de 275 000 € HT pour le second semestre (533 126€ pour l'année).

3.1.2 Charges d'exploitation de l'activité Acclameur : période 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

L'évolution des charges d'exploitation de la période comparées à celles du premier semestre traduisent :

- Une diminution des charges refacturables en lien avec la diminution du nombre de spectacles (représentations) ;
- Une augmentation des prestations « ménage » externalisées liées à l'évolution activité escalade et au remplacement de la gouvernante pendant son arrêt de travail ;
- Une évolution du contrat de maintenance « chauffage » nécessité par la tentative de mise en service de la chaufferie bois par le Délégant ;
- Le lissage sur toute l'année des contrats de maintenance nécessités par l'exploitation.

<u>Détail des charges</u>		<u>Détail des charges</u>	
L'ACCLAMEUR	CHARGES 1ER SEMESTRE 2019	L'ACCLAMEUR	CHARGES 2EME SEMESTRE 2019
Achats marchandises	14 661 €	Achats marchandises	12 355 €
Variation de stock	2 809 €	Variation de stock	2 223 €
Autres achats et charges externes	278 327 €	Autres achats et charges externes	236 861 €
Impôts, taxe et versements assimilés	50 769 €	Impôts, taxe et versements assimilés	7 484 €
Salaires et traitements	174 012 €	Salaires et traitements	179 523 €
Charges sociales	67 136 €	Charges sociales	66 528 €
DOT amortissements et provisions sur immobilisations	30 066 €	DOT amortissements et provisions sur immobilisations	26 158 €
DOT provisions sur actif circulant	- €	DOT provisions sur actif circulant	10 407 €
DOT provisions pour risques et charges	12 500 €	DOT provisions pour risques et charges	19 080 €
Autres charges	574 €	Autres charges	20 €
TOTAL	625 237 €	TOTAL	556 194 €

3.2 Compte de résultats d'exploitation période année entière 2019

3.2.1 Produits d'exploitation de l'activité Acclameur

Le chiffre d'affaire global de l'année 2019 est en légère augmentation de 1,25 % comparé à 2018 ou il était de 740 304 €.

La quasi stabilité du chiffre d'affaires annuel de l'Acclameur entre 2018 et 2019 traduit toutefois de fortes variations par nature de composants. Comparé à l'exercice précédent, il est notamment noté une diminution de 15 % de l'activité spectacle, des événements VIP et des locations de bureau pour plus de 40 %. En revanche, il est constaté une augmentation significative de l'activité escalade 20 % de l'activité économique du Club 16 %, des événements sportifs 89 %.

Compte de résultat 2019

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	22 614		22 614	23 001
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 733 668		2 733 668	2 614 821
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 756 282		2 756 282	2 637 822
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			893 850	875 387
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			41 611	101 160
Autres produits			20 071	1 354
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 711 814	3 615 723

Evolution du
chiffre
d'affaires de
4,49 %

Acclameur	Produits 2019	Stationnement + Bureau	Produits 2019
Produits spectacles et concerts - Halle	231 199 €	Parc sécurisé CCI	97 433 €
Produits événements sportifs	24 643 €	Marcel Paul	339 616 €
Produits activités économiques - Halle	140 368 €	La Roulière	169 321 €
Club	68 785 €	Saint Jean	93 098 €
Soirées VIP – Partenariats	10 551 €	Hôtel de Ville	292 463 €
Escalade	160 648 €	La Brèche	536 492 €
Gymnase	105 342 €	Parcs en prestations	264 589 €
Autres locations	8 067 €	La voirie	156 076 €
Sub. pour sujétions de service public	533 126 €	Autres recettes divers	57 589 €
Divers (reprise amort, transfert de charges, ...) Autres produits	26 415 €	Subventions d'exploitation	360 724 €
Total	1 309 145 €	Divers (reprise amort, transfert de charges, ...) Autres produits	35 268 €
		Total	2 402 669 €



3.2.2 Charges d'exploitation de l'activité Acclameur

Les charges d'exploitation liées à l'activité Acclameur représentent **1.181.431 €uros** soit une diminution de 2.85 %.

Cette évolution de charges résulte principalement de la diminution :

- des charges externes (prestations refacturées) en lien avec la diminution de l'activité spectacle ;
- de l'entretien et réparation du matériel d'exploitation effectué en 2018 en prévision de l'échéance au 30 juin 2018 du contrat d'affermage ;
- de charges de personnel suite à des mouvements de personnel ayant généré quelques mois de vacance.

Le résultat d'exploitation prend également en compte :

- Une dotation aux Provisions pour Gros Entretien pour 2019 de 31 K€ fixée contractuellement au sein des dispositions régissant les deux contrats de DSP qui se sont succédés sur la période.

Compte de résultat 2019

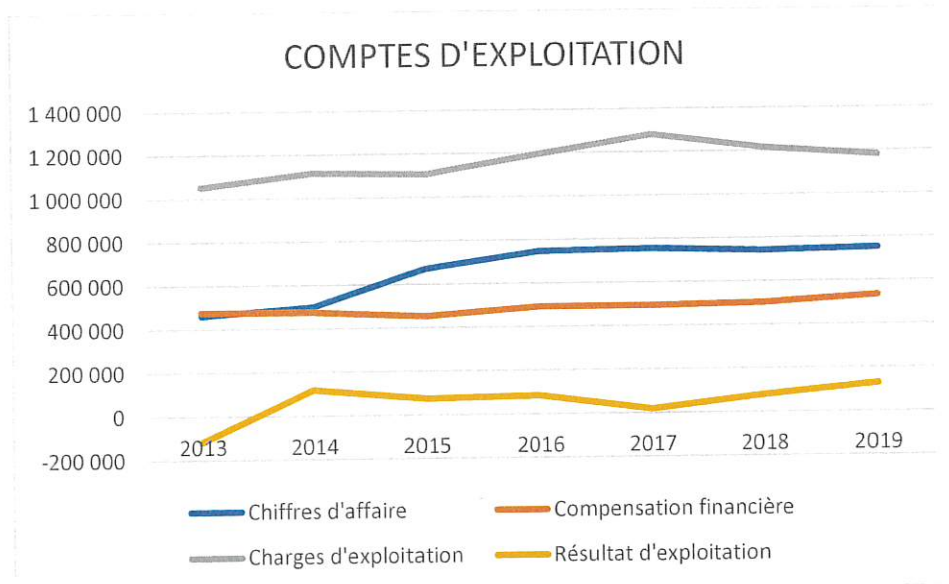
Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			27 017	14 759
Variation de stock (marchandises)			-5 032	701
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 471 140	1 449 856
Impôts, taxes et versements assimilés			232 735	238 499
Salaires et traitements			927 097	936 351
Charges sociales			364 668	375 384
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			443 862	444 869
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			10 407	
Dotations aux provisions			31 580	25 000
Autres charges			15 056	12 246
CHARGES D'EXPLOITATION			3 518 530	3 495 664
RESULTAT D'EXPLOITATION			193 284	120 059

Augmentation
charges
de 0,65%

Acclameur	Charges 2019	Stationnement	Charges 2019
Achats marchandises	27 017 €	Achats marchandises	€
Variation de stock	-5 032 €	Variation de stock	€
Autres achats et Ch externes	515 188 €	Autres achats et Ch externes	955 952 €
Impôts taxes, ...	58 254 €	Impôts taxes, ...	174 481 €
Salaires et traitements	353 535 €	Salaires et traitements	573 563 €
Charges sociales	133 665 €	Charges sociales	231 003 €
Dot amortissement et ...	56 225 €	Dot amortissement et ...	387 637 €
Dot Provisions sur actif circulant	10 407 €	Dot Provisions sur actif circulant	- €
Dot provisions pour risques et ch.	31 580 €	Dot provisions pour risques et ch.	- €
Autres charges	594 €	Autres charges	14 462 €
Total	1 181 431 €	Total	2 337 099 €



3.2.3 Historique Comptes d'exploitation de l'activité Acclameur



3.4 Compte de résultats analytique année 2019

Il est rappelé en ANNEXE 8 la clé de répartition des charges communes indirectes de l'Acclameur entre les différentes activités.

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT DE L'ACCLAMEUR AU 31 DECEMBRE 2019						
	TOTAL L'ACCLAMEUR	BUREAU	GRANDE HALL	CLUB	ESCALADE	GYMNASTIQUE
PRODUITS						
Ventes de marchandises	22 614	-	8 564	-	14 051	-
Production vendue	726 991	-	362 146	95 675	149 099	120 071
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	749 605	-	370 709	95 675	163 150	120 071
Production stockée	-	-	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	533 126	-	299 730	69 861	163 536	-
Reprises sur prov. et amortiss., transfert de charges	26 062	-	8 834	3 753	10 921	2 553
Autres produits	353	-	2	2	348	3
TOTAL	1 309 145	-	679 275	169 290	337 954	122 627
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	27 017	-	7 224	531	19 261	-
Variation de stock	5 032	-	2 954	-	2 078	-
Achats de matière premières et autres approv.	-	-	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	515 188	-	293 836	80 020	89 793	51 538
Impôts, taxes et versements assimilés	58 254	-	28 669	10 369	11 868	7 347
Salaires et traitements	353 535	-	132 046	60 039	139 842	21 607
Charges sociales	133 665	-	53 712	23 798	47 616	8 539
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	56 225	-	29 006	9 398	10 592	7 228
Dot. provisions sur actif circulant	10 407	-	9 576	-	831	-
Dot. provisions pour risques et charges	31 580	-	12 109	4 624	11 103	3 743
Autres charges	594	-	52	3	536	2
TOTAL	1 181 431	-	563 278	188 784	329 364	100 005
RESULTAT D'EXPLOITATION	127 714	-	115 997	19 495	8 590	22 622
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT						
Charges communes affectées	-	-	-	-	-	-
Transfert de charges aux programmes	106 620	-	65 616	12 598	20 642	7 564
TOTAL	106 620	-	65 616	12 598	20 642	7 564
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS						
Produits financiers	-	-	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	-	-	-
RESULTAT FINANCIER	-	-	-	-	-	-
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels	240 857	240 857	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	240 857	240 857	-	-	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS	1 550 002	240 857	679 275	169 290	337 954	122 627
TOTAL DES CHARGES	1 528 908	240 857	629 094	201 382	350 007	107 569
	21 094	-	50 181	32 092	12 053	15 058

3.5 Compte de résultats Acclameur année 2019

SO SPACE		L'ACCLAMEUR	
COMPTE DE RESULTAT			
		AU 31/12/19	AU 31/12/18
PRODUITS			
Ventes de marchandises		22 614	23 001
Production vendue		726 991	717 903
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE		749 605	740 904
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		533 126	500 244
Reprises sur prov. et amortiss., transfert de charges		26 062	52 600
Autres produits		353	2
TOTAL		1 309 145	1 293 151
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		27 017	14 759
Variation de stock		5 032	701
Achats de matière premières et autres approv.		-	-
Variation de stock		-	-
Autres achats et charges externes		515 188	542 398
Impôts, taxes et versements assimilés		58 254	62 031
Salaires et traitements		353 535	366 158
Charges sociales		133 665	138 626
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations		56 225	65 933
Dot. provisions sur actif circulant		10 407	-
Dot. provisions pour risques et charges		31 580	25 000
Autres charges		594	576
TOTAL		1 181 431	1 216 182
RESULTAT D'EXPLOITATION		127 714	76 968
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT			
Charges communes affectées		106 620	84 675
Transfert de charges aux programmes		-	-
TOTAL		106 620	84 675
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS			
Produits financiers		-	1 044
Charges financiers		-	-
RESULTAT FINANCIER			1 044
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels		240 857	29 725
Charges exceptionnelles		240 857	30 614
RESULTAT EXCEPTIONNEL			889
Participation des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-
TOTAL DES PRODUITS		1 550 002	1 322 876
TOTAL DES CHARGES		1 528 908	1 332 516
RESULTAT DE L'EXERCICE		21 094	9 640

Etabli à Niort, le 05 Août 2020

Pour la SO SPACE,

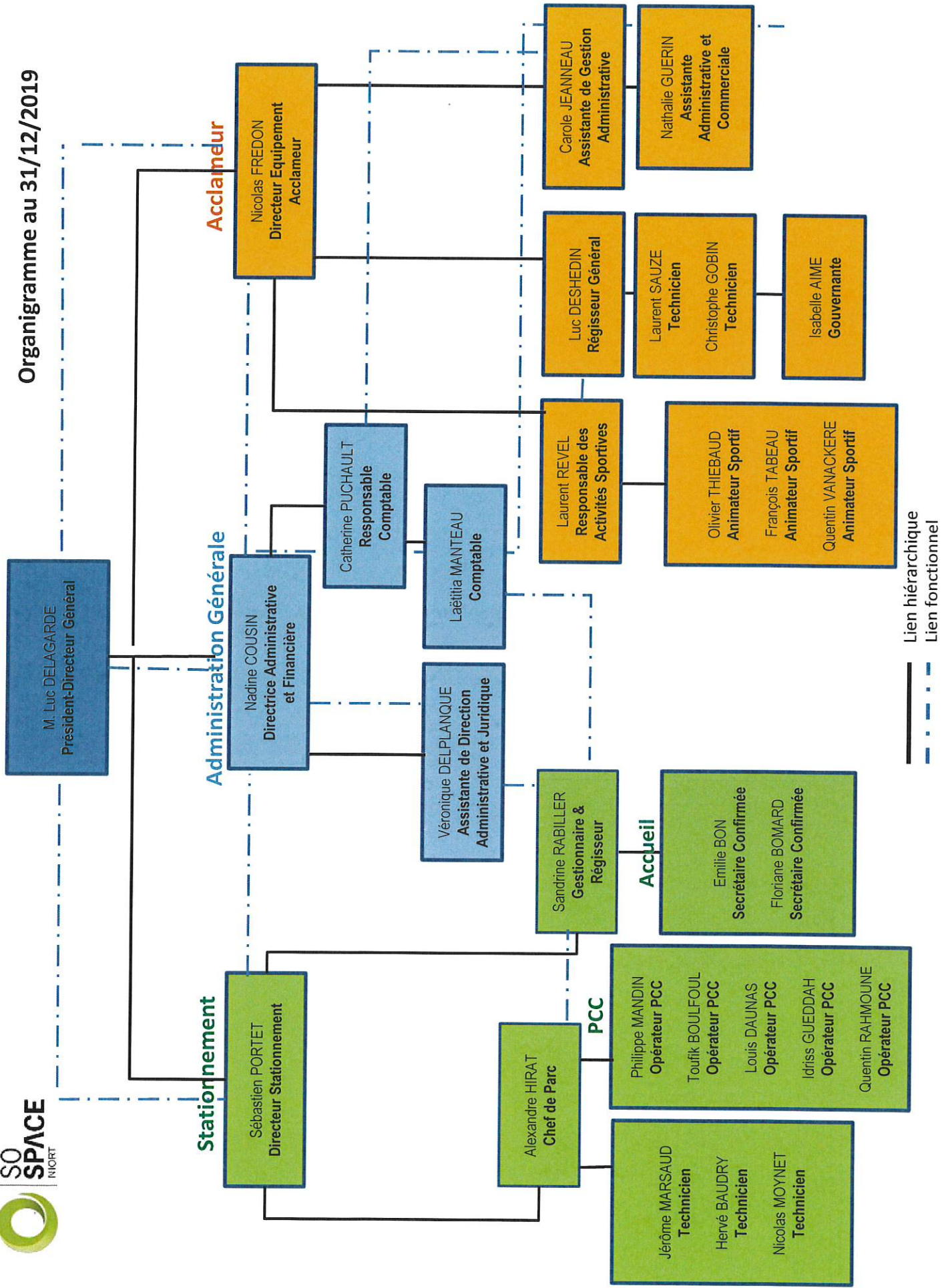
Le Président-Directeur Général en exercice

Luc DELAGARDE

TABLE DES ANNEXES

- N° 1 : organigramme de la SO SPACE
- N° 2 : Planning d'utilisation du gymnase.
- N° 3 : Planning d'utilisation de la S.A.E
- N° 4 : Grille tarifaires Escalade
- N° 5 : Grille tarifaires Halle
- N° 6 : Grille tarifaires Club
- N° 7 : Tableau de répartition des travaux
- N° 8 : Schéma de répartition des charges





Planning des associations sportives du gymnase

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:00 / 09:00							
09:00 / 10:00			Police Municipale 8:30 / 10:30	Police Municipale 8:30 / 10:30			
10:00 / 11:00						Sporting Karaté Club 9:00 / 13:45	
11:00 / 12:00		Cercle d'Escrime Dugesclin 9:30 / 12:00				Cercle d'Escrime Dugesclin 09:30 / 13:30	
12:00 / 13:00							
13:00 / 14:00		Police Municipale 13:00 / 15:00			Police Municipale 13:00 / 15:00		
14:00 / 15:00							
15:00 / 16:00							
16:00 / 17:00							
17:00 / 18:00							
18:00 / 19:00							
19:00 / 20:00							
20:00 / 21:00							
21:00 / 22:00							
22:00 / 23:00							

ANNEXE 2



LA VERTICALE

L'ACCLAMEUR

PLANNING D'OUVERTURE 2019-2020

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:00 - 09:00							
09:00 - 10:00							
10:00 - 11:00						10:00	
11:00 - 12:00							11:00
12:00 - 13:00				12:00	12:00		
13:00 - 14:00							
14:00 - 15:00			14:00				
15:00 - 16:00							
16:00 - 17:00	17:00	17:00					
17:00 - 18:00							
18:00 - 19:00						18:00	
19:00 - 20:00							
20:00 - 21:00		21:00	21:00	21:00			
21:00 - 22:00	22:00				22:00		
22:00 - 23:00							



Ouverture public La Verticale

mis à jour au 1er septembre 2019

ANNEXE 3

I. INDIVIDUELS - TARIFS TTC			
	GRIMPE LIBRE	GRIMPE LIBRE + COURS (cours du lundi au samedi durant la saison - loisirs ou perfectionnement*)	
I.1 ABONNEMENT ANNUEL		- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
HORS NIORT	285,00 €	335,00 €	390,00 €
Etudiants - 26 ans	170,00 €	/	250,00 €
NIORT			
QF 10 > 12	265,00 €	315,00 €	370,00 €
QF 7 > 9	180,00 €	220,00 €	265,00 €
QF 4 > 6	125,00 €	160,00 €	190,00 €
QF 1 > 3	95,00 €	115,00 €	135,00 €
Etudiants - 26 ans	95,00 €		135,00 €
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement			
I.2 ABONNEMENT TRIMESTRIEL			
HORS NIORT	165,00 €	/	
NIORT	140,00 €		
* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement			
I.3 ENTREE LIBRE A LA JOURNEE	Etudiants, Demandeurs d'emploi, Licenciés FFME	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
à l'unité	9,50 €	9,00 €	11,00 €
par carnet de 10 tickets	85,00 €	75,00 €	95,00 €
"Happy Hour" de 12h à 14h hors week end	5,00 €		
II. GROUPES			
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) + 18 ans, si plusieurs séances nous consultés			15,00 €
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) - 18 ans, si plusieurs séances nous consultés			12,00 €
Cours particulier 1 h			50,00 €
Module découverte - 10 ans - 1 h			10,00 €
Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30			15,00 €
Brevet initiation 1/2h - + 16 ans			20,00 €
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les abonnés			37,50 €
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les non-abonnés			75,00 €
II.2 GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (collèges, lycées, universitaire, CFA)			
prix par personne jusque 9 créneaux			4,50 €
prix par personne à partir de 10 créneaux			3,50 €
III. CLUBS NIORTAIS			
prix par adhérent et par an			140,00 €
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			7,50 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			6,50 €
Groupe compétition (1h30 de septembre à juin hors vacances scolaires)			65,00 €
IV. CLUBS HORS NIORT affiliés FFME ou CAF			
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			8,00 €
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc			7,00 €
Mise à disposition d'un instructeur fédéral pour formation fédérale			200,00 €
Mise à disposition d'ouvriers de voies de compétition - par jour			170,00 €
V. Matériel			
location d'une paire de chaussons d'escalade pour 1 séance			3,00 €
location de baudriers + dispositif d'assurage pour 1 séance			2,00 €
pack découverte (chausson/baudrier/dispositif d'assurage)			4,00 €

L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public; par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué

Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux, et d'un justificatif de domicile

V. Accueil Scolaire encadrée par nos soins hors accord VDN/Education Nationale	
Groupe "Classe" prix par élève et par séance - maximum 30 pers (minimum facturation 20 élèves)	12,00 €

Annexe 8.4 - Grille tarifaire équipements et services de LA HALLE ACCLAMEUR - Tarifs HT

A11111-21-5

I.1. Manifestations culturelles

		Tarifs HT 2019
Tarif de location de la Halle pour manifestations culturelles conformément à l'article 7.1.1.2 b du contrat de DSP		12 % de la recette hors taxes, TVA et CNV, avec un minimum garanti définit selon la jauge (cf tableau ci-dessous)
Location de la salle pour producteurs de spectacles de 6H à minuit, pour une jauge maximum de 918 personnes assises en placement libre + 24 emplacements PMR - tout inclus (sécurité, protection civile, contrôle, fluides, nettoyage) ou uniquement fosse pour une jauge maximum de 2 000 personnes + 2 plateformes PMR - Vacation sécurité 5h pour 1 chef, 4 fouilles, 6 ADS, 1 SSIAP 2 et 2 SSIAP 1, si besoins supplémentaires : facturation supplémentaires sur devis,		5 500 €
Nombre de places	Prix HT/ jour Minimum garanti	Mise en configuration
3500 (assis/debout)	4 500,00 €	jauge maximale
2 300	3 500,00 €	jauge moyenne
1 200	2 500,00 €	petite jauge

Remises

En cas de première partie ou entracte ou plusieurs représentations ou que le prix de vente moyen des billets est inférieurs à 2€ttc, le % appliqué est diminué d'un point sans pouvoir être inférieur à 10%

ex : un concert avec entracte = 11% de la recette hors taxes avec minimum garanti inchangé

ex : un spectacle à 15h et à suivre à 19h avec entracte = 10% de la recette hors taxes avec minimum garanti inchangé

I.2. Autres manifestations et manifestations sportives

	Tarifs HT 2019
Location de la Halle pour évènement d'entreprise - à la journée	5 500,00 €
Location de la Halle pour salon d'entreprise - démontage à suivre - à la journée	7 000,00 €
Location de la Halle pour évènement d'entreprise - salle nue - à la journée	3 500,00 €
Location du hall seul de la Halle - à la 1/2 journée	750,00 €
Location du hall seul de la Halle - à la soirée (avec montage en journée inclus)	1 500,00 €
Location du hall seul de la Halle avec parvis	1 200,00 €

Evènements sportifs	Types de configurations	Tarifs HT 2019
compétition, démonstration, gala	tous sports, jour évènement	3 500,00 €
Activités sportives extérieures (parvis)	Hall seul + vestiaires	250,00 €
Location gradins mobiles + 1 000 places		2 500,00 €
journée d'entraînement et d'installation	tous sports	1 000,00 €

Forfaits

	Tarifs HT 2019
Jour de montage / démontage - hors sports	1 200,00 €
Journée de répétition hors sports	1 200,00 €

I.3 - Prestations annexes

	Tarifs HT 2019
Mise en configuration (tous types) petite jauge	600,00 €
Mise en configuration (tous types) moyenne jauge	1 000,00 €
Mise en configuration (tous types) grande jauge	1 200,00 €
Fluides - forfait I	300,00 €
Fluides - forfait II	470,00 €
Fluides - forfait III	570,00 €
Fluides - forfait IV	750,00 €
Nettoyage - forfait I	500,00 €
Nettoyage - forfait II	620,00 €
Nettoyage - forfait III	730,00 €
Nettoyage - forfait IV	950,00 €
Crash barrières	250,00 €
Chariot élévateur	100,00 €
Location espace Marchandising	forfait 10% de la jauge - minimum 100€ht max 200€ht de 100 à 200 €
Prolongement ou maintien abusif dans les locaux	forfait dépassement horaire 500,00 €

I-4. Autres prestations et remise

Les prestations du type :

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, placeurs, vestiaires
- Location matériel (mobilier, matériel scénographique, sonorisation, éclairage, vidéo...)
- Prestations artistiques, techniques, régie...

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de location successives hors activités culturelles, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur

1. Tarifs location par espace et activités - TARIFS HT, y compris la fourniture des fluides et le nettoyage des espaces

	Propositions HT 2019	
	tarif à la journée	tarif à la 1/2 journée
Location de l'ensemble du Club Acclameur (privatisation)	2 200 €	1 200 €
Salle plénière "côté jardin" (150 places assises)	1 000 €	600 €
Salle Terrasses 1 + 2	1 000 €	600 €
"Les Terrasses" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	430 €	/
Salle Terrasses 1 (70 places assises)	600 €	400 €
Salle Terrasses 2 (70 places assises)	500 €	300 €
<u>Salle côté "cour"</u>		
Tarif horaire	40 €/h	/
Tarif par jour	320 €	160 €
"Côté Cour" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	270 €	/
<u>"La Verrière" salle de restauration et office traiteur (150 places assises/200 personnes en cocktail)</u>	800 €	500 €
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et + de 50 personnes	250 €	/
Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et - de 50 personnes	150 €	/
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et + de 50 personnes	750 €	/
Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et - de 50 personnes	600 €	/
Si location conjointe de "La Verrière" en forfait soirée, location par heure de "Les Terrasses" ou "Côté Jardin"	150 €/h	
jour de montage ou démontage Club	500 €	250 €
jour de montage ou démontage 1 salle	250 €	120 €

2. Autres prestations et remise

Les prestations du type :

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, placeurs, vestiaires
- Prestations artistiques, techniques, régie...
- Réceptifs

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de locations successives, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur

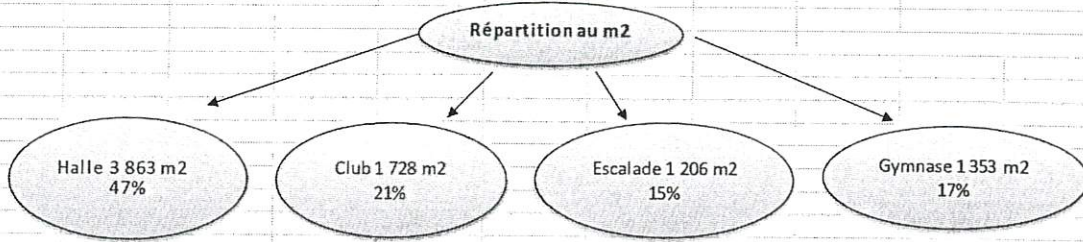
Annexe 5 - Tableau récapitulatif de la répartition des travaux d'entretien, de maintenance et de renouvellement selon la classification des niveaux de maintenance issus de la norme AFNOR FD X 60-000

Périmètre	A la charge du Délégué	A la charge de la Ville Cf article 5.3
Génie civil, bâtiments Infrastructure (murs, dalles, sols et toitures) Isolation thermique, couverture, étanchéité)	Maintenance niveau 1 Nettoyage des façades, baies vitrées y compris mur rideau Relevé visuel	Maintenance niveau 2 à 5 Toutes autres réparations et mise en conformité (art. 6.2)
Menuiseries extérieures Serrurerie	Niveau 1, 2, 3	Maintenance niveau 4, et 5 Et mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Réseaux de fluides (intégrés au périmètre de la délégation) Eau potable Eau Pluviale Assainissement Climatisation Énergie calorifique Électricité ...	Maintenance niveau 1, 2 et 3 Vérifications périodiques Entretien et curage des exutoires EP Relevé visuel	Maintenance niveau 4 et 5 Et mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Équipements de sécurité incendie Alarmes et détecteurs Extraction de fumées, Extincteurs	Maintenance niveau 1,2 et 3 Vérifications périodiques Relevé visuel	Maintenance niveau 4 et 5 Et mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Installations techniques et systèmes informatiques Chauffage et ventilation Armoires électriques divisionnaires Climatisation Sonorisation, téléphonie, vidéo surveillance... Contrôle d'accès informatisé Toutes alarmes, GTC, Matériels, logiciels et systèmes d'information	Maintenance niveau 1,2, 3, 4 et 5 autres que mise en conformité réglementaire Vérifications périodiques Relevé visuel	Maintenance niveau 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Équipements sanitaires Appareillages et commandes	Maintenance niveau 1,2, 3	Maintenance niveau 4, et 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Équipements d'éclairage Appareillages et commandes	Maintenance niveau 1,2, et 3 Relamping	Maintenance niveau 4 et 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Peintures et revêtements muraux souples et carrelées	Réparation Rénovation partielle et limitée à 10 % des surfaces par type de finition	Rénovation importante ou complète
Équipements d'exploitation mis à disposition du Délégué Compris mobiliers de convivialité	Prestations de niveau 1 à 5	Sans objet
Équipements intérieurs et mobiliers Cabines, casiers, banques d'accueil,	Maintenance niveau 1,2 et 3	Maintenance niveau 4 et 5 Pour mise en conformité réglementaire (art. 6.2)
Équipements extérieurs Allées et éclairage extérieur	Entretien et nettoyage des circulations Relamping	Toutes autres interventions de maintenance, remplacement et rénovation

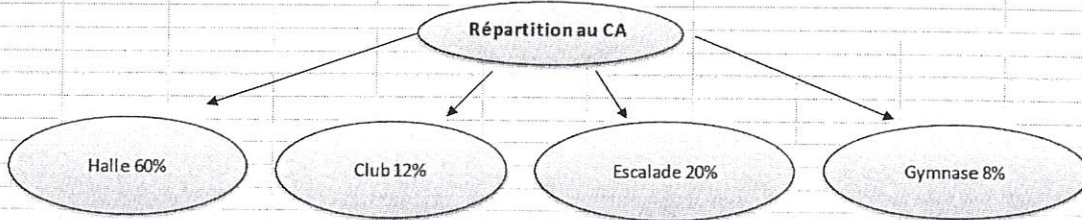
REPARTITION BUDGET CHARGES COMMUNES INDIRECTES DE L'ACCLAMEUR

Les budgets, et le compte d'exploitation sont répartis en fonction des 4 pôles d'activités de L'Acclameur

CHARGES LIEES AU BATIMENT (Consommables, maintenance, entretiens, assurances, impôts CET, taxes ordures)



CHARGES LIEES AU CHIFFRE D'AFFAIRE (Téléphonie, communication, Charges de structure, enlèvement ordures, véhicules)



CHARGES DE PERSONNEL ou LIEES AU PERSONNEL (Formation, déplacement, missions), répartition au prorata du temps de travail par pôle

